



INVESTITURE

Le président Denis Sassou N'Guesso prête serment jeudi

Le stade de la Concorde de Kintélé, au Nord de Brazzaville, abritera, jeudi 16 avril, la cérémonie d'investiture du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, en présence de plusieurs chefs d'État étrangers.

Élu au mois de mars dernier avec 94,90% des voix

lors de la présidentielle à laquelle prenaient part six autres candidats, Denis Sassou N'Guesso entame à partir de ce 16 avril un nouveau mandat de cinq ans encadré par la mise en œuvre de son projet de société intitulé : « Accélération de la marche vers le développement ».

[Page 16](#)



BAD

Une Nouvelle architecture financière africaine

Le dialogue consultatif sur la Nouvelle architecture financière africaine, tenu par la Banque africaine de développement (BAD) le 9 avril à Abidjan, en Côte d'Ivoire, a débouché sur l'adoption de celle-ci dans le but de relever les défis du financement de développement du continent.

[Page 9](#)

IMMIGRATION

La RDC accueillera des migrants expulsés des États-Unis



Éditorial

Mille noms

[Page 2](#)

Le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) a annoncé, dans un communiqué, avoir conclu un accord avec le gouvernement américain afin d'accueillir dès la fin de ce mois d'avril plusieurs expulsés de pays tiers venant des États-Unis.

[Page 11](#)

COOPÉRATION

Le troisième sommet Russie-Afrique prévu en octobre



La rencontre entre la Russie et plusieurs pays africains est annoncée pour les 28 et 29 octobre prochain, dans la capitale russe, Moscou. Les échanges entre les deux parties porteront initialement sur le développement des relations stratégiques, la sécurité et les partenariats économiques. Plusieurs chefs d'État africains ont déjà confirmé leur présence à ce sommet.

ÉDITORIAL

Mille noms

Ce chiffre de mille est certainement exagéré mais il traduit la fébrilité qui s'empare des réseaux sociaux depuis la proclamation du résultat de l'élection présidentielle des 12 et 15 mars au Congo.

Qui sera membre de la future équipe gouvernementale ? La question revient avec insistance au même titre que les noms de prétendants aux fonctions de ministre ou de Premier ministre.

Ceux et celles qui inondent les plateformes numériques par cet étalage de présomptions donnent l'impression d'être au parfum des dernières conclusions de la dernière concertation en haut lieu, au cours de laquelle la dernière copie du prochain gouvernement aurait été constituée.

En focalisant ainsi leur attention sur un sujet aussi glissant, ces devins de circonstance croient influencer les choix de la plus haute autorité, la seule qui est habilitée à délibérer en toute responsabilité et en toute indépendance sur la question.

On peut néanmoins avancer que cette espèce de fuite en avant, au-delà de rendre compte d'une certaine cohérence sur les attentes des Congolais, rappelle que nous nous trouvons dans une période assez particulière à l'heure où commence, dans quelques jours, un nouveau mandat présidentiel de cinq ans.

Il est tout de même souhaitable que les aspirants aux fonctions ministérielles et à bien d'autres au sein de la grande administration publique gardent les pieds sur terre.

Les Dépêches de Brazzaville

PARLEMENT

Les députés approuvent la loi consacrant la reconnaissance de la traite négrière transatlantique

Initiée par le député de la troisième circonscription électorale de Poto-Poto, Ferréol Constant Patrick Gassakys, la proposition de loi relative à la reconnaissance historique de la traite négrière transatlantique et à l'accès exceptionnel à la nationalité congolaise pour les afro-descendants a été adoptée, le 8 avril, en plénière par l'Assemblée nationale.

Présentée par la commission Affaires étrangères, coopération et des Congolais de l'étranger de la chambre basse du Parlement, cette proposition de loi permet à la République du Congo de reconnaître la qualité de victime aux millions d'Africains qui ont été déportés pendant la traite négrière transatlantique pour être réduits en esclavage dans les Amériques et les Caraïbes. Selon les spécialistes de cette tragique histoire, près de la moitié de ces captifs sont partis des côtes du Golfe de Guinée.

En effet, les Afro-descendants nés dans les Amériques et les Caraïbes sont de plus en plus nombreux à s'intéresser à l'Afrique. De l'observation générale, ils réalisent des tests ADN et effectuent des recherches généalogiques pour retrouver leurs origines africaines dans le souhait d'acquérir la nationalité des pays visités, voir s'y installer et y investir. Consciente de cet enjeu, la République du Congo veut se doter d'une loi dont l'objectif est de consacrer la reconnaissance historique, morale et symbolique de la traite négrière transatlantique et de l'esclavage et de réhabiliter la mémoire de leurs victimes, d'instituer un cadre national de commémoration, d'éducation, de recherche et de valorisation du patrimoine lié à cette histoire. Cette loi vise également à renforcer les relations culturelles, académiques et humaines entre la République du Congo et les Afro-descendants, à

établir à titre exceptionnel et strictement encadré un mécanisme d'accès à la nationalité congolaise pour certains Afro-descendants fondé sur la démonstration des liens mémoriels, durables, d'engagement personnel et de respect des valeurs républicaines. « La reconnaissance opérée par la présente proposition de loi est exclusivement de nature morale, historique et symbolique. Elle ne crée aucun droit à réparation, indemnisation ou revendication de quelque nature que ce soit », précise le rapport de la commission.

L'adoption de cette loi par l'Assemblée nationale est un grand moment pour son initiateur qui a regretté le fait que le Congo pouvait être le précurseur dans cette démarche si le texte avait été approuvé avant l'adoption de la résolution des Nations unies du 25 mars dernier. « Je veux tout simplement dire que c'est un grand moment, je crois en la force de l'esprit. Il s'agit de plusieurs millions de déportés pendant des siècles, des millénaires. Et en réalité, je suis même convaincu que l'âme de ces nombreuses victimes quelque part sera libérée, parce que c'est quelque chose que nous devons à ces victimes. J'insiste beaucoup sur le mémoriel, je pense personnellement et fermement que cette proposition de loi, une fois adoptée par les deux chambres, pourrait apporter un plus. Elle renforce-

rait le narratif de développement », a défendu Ferréol Constant Patrick Gassakys pendant la plénière, estimant qu'il est très fier de porter cette loi qui devrait faire date.

Le ministre de la Justice, des Droits humains et de la Promotion des peuples autochtones, Aimé Ange Wilfrid Bininga, a apporté le soutien du gouvernement à cette proposition de loi. « Cette loi a l'avantage de créer pour notre pays un cadre juridique idéal pour soutenir certaines initiatives qui vont dans le sens de reconnaissance historique de la traite négrière. Ces initiatives, comme nous le savons tous, font déjà l'objet de certaines actions précises du gouvernement, comme la construction du musée de Loango. Cette loi, une fois adoptée, nous permettra donc d'être en harmonie avec les Nations unies et d'autres nations du monde qui ont déjà reconnu le caractère criminel de la traite négrière qui a suscité dans chaque peuple un devoir de mémoire », a-t-il rassuré.

Après l'Assemblée nationale, la balle est désormais dans le camp du Sénat qui devrait lui aussi apporter son approbation avant une éventuelle promulgation de la loi.

Notons qu'à l'initiative du Ghana, l'Assemblée générale de l'ONU a adopté une résolution historique, le 25 mars 2026, établissant la traite négrière transatlantique comme pire crime contre l'humanité.

Parfait Wilfried Douniama

Les Dépêches de Brazzaville, Le Courrier de Kinshasa, Les Dépêches du Bassin du Congo sont des publications de l'Agence d'Information d'Afrique centrale (ADIAC)
Site Internet : www.brazzaville-adiac.com

DIRECTION

Directeur de la publication : Jean-Paul Pigasse
Conseillère de direction : Raïssa Angombo

RÉDACTIONS

Direction des rédactions : Émile Gankama
Assistante : Leslie Kanga
Photothèque : Sandra Ignamout

RÉDACTION DE BRAZZAVILLE

Rédaction en chef : Guy-Gervais Kitina,
Rédacteurs en chef délégués : Christian Brice Elion, Rominique Nerplat Makaya
Grand reporter : Nestor N'Gampoula
Service Société : Guillaume Ondzé (chef de service), Fortuné Ibara, Lydie Gisèle Oko
Service Politique : Parfait Wilfried Douniama (chef de service), Jean Jacques Koubemba, Roger Ngombé
Service Économie : Firmin Oyé (chef de service), Lopelle Mbooussa Gassia, Gloria Imelda Losselé
Service Afrique/Monde : Yvette Reine Nzaba (chefe de service), Fiacre Kombo, Rock Ngassakys
Service Culture et arts : Bruno Okokana (chef de service), Rosalie Bindika, Merveille Jessica Atipo
Service Sport : James Golden Eloué (chef de service), Rude Ngoma

LES DÉPÊCHES DU BASSIN DU CONGO :

Rédacteur en chef délégué : Quentin Loubou Durlly Emilia Gankama (chefe de service)

RÉDACTION DE POINTE-NOIRE

Chef d'agence : Victor Dosseh
Rédacteur en chef : Faustin Akono
Lucie Prisca Condhet N'Zinga, Hervé Brice Mampouya, Charlem Léa Legnoki, Prosper Mabonzo, Séverin Ibara
Bureau de Pointe-Noire : Av. Germain Bikoumat - Immeuble Les Palmiers.
Tél. (+242) 06 963 31 34

RÉDACTION DE KINSHASA

Direction de l'Agence : Ange Pongault
Chef d'agence : Nana Londole
Rédacteur en chef : Jules Tambwe Itagali
Coordonnateur : Alain Diasso
Rédaction : Laurent Essolomwa, Lucien Dianzenza, Aline Nzuzi, Nioni Masela, Martin Enyimo
Comptabilité, administration, ventes : Lukombo, Blandine Kapinga, Jean Lesly Goga
Bureau de Kinshasa : 4, avenue du Port - Immeuble Forescom commune de Kinshasa Gombé/
Kinshasa - RDC - /Tél. (+243) 015 166 200

SECRETARIAT DE REDACTION

Secrétariat général de rédaction : Gerry Gérard Mangondo
Chef de service : Clotilde Ibara
Arnaud Bienvenu Zodialo, Norbert Biembedi, François Ansi

PAO - MAQUETTE

Chef de service PAO : Eudes Banzouzi
Chef de service : Cyriaque Brice Zoba
Mesmin Boussa, Stanislas Okassou, Toussaint Edgard Ibara, Jeff Tamaff

INTERNATIONAL

Direction : Bénédicte de Capèle

Adjoint à la direction : Christian Balende

Rédaction : Camille Delourme, Noël Ndong, Marie-Alfred Ngoma,
Bureau de Bruxelles : Dani Ndongidi, Adrienne Londole

ADMINISTRATION - FINANCES

Direction : Kiobi Abira
Assistant à la direction : Bermely Ngayouli, Emeline Loubayi
Chef de service RHC : Vesna Mangondza,
Martial Mombongo, Armelle Mounzeo
Chef de service Audit : Arcade Bikondi, ,
Chef de service Comptabilité : Wilfrid Meyal
Itoua Ossinga, Mbossa Viny

PUBLICITÉ ET DIFFUSION

Coordination, Relations publiques : Mildred Moukenga
Chef de service publicité : Rodrigue Ongagna
Hortensia Olabouré, Marina Zodialho, Sylvie Addhas, Mibelle Okollo
Chef de service diffusion : Guylin Ngossima
Brice Tsébé, Irin Maouakani, Christian Nzoulani, Bob Sorel Moubelé Ngono

COMMUNICATION ET EVENEMENTIEL

Direction : Guillaume Pigasse
Secrétariat : Presly Raëlle Mouanga Kibhat

LOGISTIQUE ET SECURITE

Direction : Gérard Ebami Sala
Adjoint à la direction : Elvy Bombete
Coordonnateur :
Rachyd Badila (Chef), Jules César Olebi, Siméon Ntsayoulo, Jean Bruno Ndokagna

INFORMATIQUE ET NOUVEAUX MEDIAS

Direction : Emmanuel Mbengué
Assistante : Dina Dorcas Tsoumou

Directeur adjoint : Abdoul Kader Kouyate

Mbengué Okandze (chef de service), Myck Mienet Mehdi, Narcisse Ofoulou Tsamaka, Darel Ongara.

LIBRAIRIE LES MANGUIERS

Responsable : Émilie Moundako Éyala
Eustel Chrispain Stevy Oba, Nely Carole Biantomba, Epiphanie Mozali
Adresse : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville

MUSEE GALERIE DU BASSIN DU CONGO

Responsable : Maurin Jonathan Mobassi
Astrid Balimba, Magloire Nzonzi, Brice Bakouma

CENTRE DE REFLEXION SUR

L'INTEGRATION REGIONALE

Direction : Emmanuel Mbengué

ADIAC

Agence d'Information d'Afrique centrale
www.lesdepechesdebrazzaville.com
Siège social : 84, bd Denis-Sassou-N'Guesso, immeuble Les Manguiers (Mpila), Brazzaville, République du Congo . Tél.: (+242) 06 895 06 64
Email : regie@lesdepechesdebrazzaville.fr

Président : Jean-Paul Pigasse

Directrice générale : Bénédicte de Capèle
Secrétaire général : Ange Pongault

*Journal imprimé dans les presses de l'Imprimerie Nouvelle du Congo, 4 rue des Galois, ZI Mpila, Brazzaville, République du Congo. Tél. +242 05 200 6565,
eMail : contact@inc-sa.com,
site Internet www.inc-sa.com

QUALITÉ DE SERVICE DES RÉSEAUX MOBILES

L'ARPCE monte la pression sur MTN et Airtel

L'Agence de régulation des postes et des communications électroniques (ARPCE) a signifié, mercredi 8 avril, une mise en demeure aux deux opérateurs mobiles MTN Congo et Airtel Congo, à l'issue des campagnes de drive test conduites en février 2026 dans vingt localités de l'intérieur du pays. Les résultats révèlent des progrès réels mais jugés insuffisants.

Les équipes de la Direction des réseaux et services de communications électroniques (DRSCE) de l'ARPCE ont conduit, du 6 au 23 février 2026, une campagne d'évaluation de la qualité de service sur les réseaux mobiles de MTN Congo et Airtel Congo. Vingt localités réparties sur l'ensemble du territoire national ont été testées, du Kouilou à la Likouala, en passant par le Niari, la Bouenza, la Sangha et les Plateaux, sur les technologies 2G, 3G et 4G, aussi bien pour les appels voix que pour la navigation internet. La réunion de restitution des résultats, présidée par Benjamin Mouandza, le DRSCE, en présence des représentants des deux opérateurs, n'a pas seulement servi de bilan. Elle a débouché sur une mise en demeure formelle, assortie d'un délai de six mois correspondant à la date de la prochaine campagne.

Les mesures portaient sur une série d'indicateurs techniques précis (taux d'établissement des appels, qualité sonore, temps de connexion, débit internet, continuité du signal lors des déplacements) chacun soumis à un seuil réglementaire défini par décision de l'ARPCE. Un système de notation par codes couleur permet de comparer les performances d'un semestre à l'autre et d'identifier clairement les zones où les engagements de couverture et de qualité ne sont pas tenus.



L'ARPCE et les opérateurs lors de la réunion Adiac. revanche, reste absent de la 4G dans cinq localités, Mossendjo, Lékana, Sembé, Enyellé et Bétou, une lacune qui pèse sur l'accès au haut débit dans des zones pourtant significatives. MTN a confirmé que Bétou et Enyellé figureront dans son prochain plan d'extension, dont les détails seront communiqués dans les deux prochaines semaines. L'opérateur a salué les effets de sa politique de rigueur interne : « Nous avons mis beaucoup de discipline et les résultats sont là. »

Au sud, des progrès tangibles mais encore fragiles

Le bilan global est contrasté selon les départements et les technologies. Dans la partie sud du pays (le Kouilou, le Niari, la Lékoumou, la Bouenza et le Pool), la situation est globalement plus satisfaisante, surtout sur les réseaux 3G. MTN y obtient un score de 198 points sur 210, Airtel 174 sur 210. Sur les réseaux 2G, plus anciens mais encore largement utilisés dans les zones reculées, les deux opérateurs accusent davantage de difficultés : MTN totalise 167 points sur 240, Airtel 161. Komono, dans la Lékoumou, est la seule localité où les deux réseaux affichent conjointement une bonne qualité de service sur l'ensemble des critères évalués. Sur la 4G, l'avance de MTN est significative. Alors qu'aucune de ces localités de l'intérieur ne bénéficiait du haut débit mobile en fin 2024, onze d'entre elles sont désormais couvertes, dont Komono, nouvellement intégrée ce semestre. Airtel, en

Au nord, un réseau fragilisé par les défaillances du backbone. Dans la partie nord du pays (les Plateaux, la Cuvette, la Cuvette-Ouest, la Sangha et la Likouala), le tableau est nettement plus préoccupant. En 2G, les deux opérateurs affichent des résultats critiques dans pratiquement toutes les localités visitées. En 3G, MTN tient ses indicateurs dans des villes comme Lékana, Djambala, Boundji, Makoua, Ewo et Pokola, mais enregistre des dé-

faillances sérieuses à Enyellé et Bétou. Airtel accumule les zones rouges : à Sembé, Enyellé et Bétou, presque tous les paramètres mesurés sont en deçà des seuils réglementaires. Sur les réseaux 3G au nord, MTN obtient 176 points sur 210 ; Airtel n'en totalise que 119, score nettement insuffisant. En 2G, les deux opérateurs sont respectivement à 146 et 141 sur 240.

Airtel a mis en avant une circonstance aggravante pour expliquer ces résultats : sa dépendance totale à la fibre optique de Congo Télécom pour acheminer le trafic depuis ses sites du nord vers le reste du réseau. L'infrastructure qui porte l'ensemble du trafic entre les différents nœuds a connu de nombreuses interruptions durant la période d'évaluation. « C'est ce qui explique le mauvais réseau dans la partie nord », contraint de fonctionner uniquement sur son backbone de secours, de capacité beaucoup plus limitée, l'opérateur a vu ses performances chuter, a reconnu son représentant en séance. Des backbones de capacité supérieure sont en cours de déploiement et un plan de modernisation complet sera présenté avant la fin du mois.

L'itinérance effective, la mise en demeure signifiée

Un point positif a été relevé pour les deux opérateurs : les campagnes de drive test conduites sur les routes nationales 1 et 2 confirment que le service d'itinérance, c'est-à-dire la conti-

nuité de la connexion lorsqu'un abonné passe dans la zone de couverture de l'autre opérateur, est désormais pleinement opérationnel. Le régulateur a expressément noté cette avancée comme une satisfaction.

Face à l'ensemble de ces résultats, la DRSCE n'a pas seulement pris acte des engagements. Benjamin Mouandza a annoncé la notification formelle de mises en demeure aux deux opérateurs : « On va vous servir des mises en demeure. » Ces actes réglementaires, d'une durée de six mois cette fois-ci, fixent une échéance claire. La prochaine campagne d'évaluation servira de verdict. Le DRSCE a également rappelé deux obligations que les opérateurs ne sauraient ignorer : toute modification de l'architecture de leur réseau doit être préalablement déclarée et régularisée auprès de l'ARPCE, et le déploiement de terminaux satellitaires à titre expérimental est soumis à une autorisation expresse du régulateur. Des exigences de gouvernance qui prennent tout leur sens dans un contexte où les opérateurs multiplient les solutions techniques alternatives pour pallier les lacunes de l'infrastructure nationale. Six mois. C'est le temps imparti à MTN et Airtel pour démontrer, chiffres à l'appui, que la qualité de service n'est pas seulement une promesse commerciale, mais une obligation réglementaire.

Quentin Loubou

LE FIN MOT DU JOUR

La guerre, la galère...

Certes, à l'origine des conflits armés s'imposent des logiques sur lesquelles donner tort ou raison à l'un ou l'autre protagoniste n'a jamais été aisé. Il en est ainsi des guerres actuelles et de celles des temps passés dont il importe néanmoins de relever le dénominateur commun : elles déciment des vies, désarticulent les économies, engendrent les inimitiés entre les peuples et les nations.

Ici n'est pas le lieu de résumer toutes les fractures causées par les aventures guerrières ainsi que le monde les vit depuis des siècles. L'on peut cependant rappeler les effets désastreux de la guerre russo-ukrainienne sur les relations internationales. Ce conflit entré dans sa cinquième année le 24 février dernier est-il sur le point de déboucher sur une cessation des hostilités ? Les experts restent dubitatifs car les obstacles à la

conclusion d'une paix des braves sont nombreux.

Comme si cela ne suffisait pas, la région la plus instable de notre vaste monde, le Moyen-Orient, est en feu. Rien ni personne n'a encore pu étouffer le rejet réciproque et farouche de souveraineté entre la République islamique d'Iran et l'État hébreu. Dans ce célèbre espace géostratégique envoûté par les grandes puissances, la surprise serait que Téhéran et Tel-Aviv se battent seuls sans l'appui de leurs alliés traditionnels. D'où la présence aux côtés de l'Iran du Hezbollah libanais, et des Etats-Unis d'Amérique aux côtés d'Israël.

Annoncée pour durer quelques jours, peut-être une semaine, l'intervention israélo-américaine déclenchée contre l'Iran, le 28 février, se poursuit. Dans les médias le décompte des frappes lancées

de part et d'autre, les dégâts humains et matériels alimentent une chronique sensément lugubre. On le sait, quand il a passé un long moment à ne pas trouver matière à mettre sous la dent, le monde médiatique s'égaye volontiers de ce genre de sujets. Le métier est ainsi fait, il lui faut un beau tableau de nouvelles fraîches et inédites pour sortir de la routine ennuyeuse.

Ceci dit, les comptes rendus journaliers de la presse permettent de prendre la mesure des événements. Dans le conflit dont il est question, comme dans le précédent, et dans tous les autres passés sous silence depuis un moment, les souffrances endurées par les populations civiles sont indicibles.

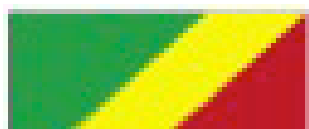
Pour autant, les autorités étatiques impliquées dans ces crises armées se rendent à l'évidence que la guerre est la

pire des choses qu'elles puissent servir à leurs compatriotes et même à leurs ennemis. Si elles ont leurs justifications, les guerres sont une galère de laquelle il faut s'extraire le plus vite possible.

C'est là que la diplomatie doit impérativement renaître par le moindre petit fil de dialogue même anodin ; ces liens ténus que ne peuvent pas toujours maintenir les carriéristes en la matière. Les « pauvres », ils sont tellement exposés ces temps-ci qu'il leur faut trouver des doublures au sein des sociétés savantes, des instances culturelles, des économistes et pourquoi pas, des artistes de renom.

Ceux évidemment qui ne se compromettent pas avec les puissants lobbies militaro-industriels que gavent les guerres interminables pour des besoins de portemonnaie.

Gankama N'Siah



AVIS A MANIFESTATION D'INTERET N° 005 / MEPPSA / TRESOR-UGP/26



Nom du Pays : Congo

Nom du Projet : Programme de Transformation du Secteur de l'Education pour de meilleurs Résultats (TRSOR)
Intitulé de l'AMI : Constitution d'un fichier fournisseur de l'unité de gestion du Programme de Transformation du Secteur de l'Education pour de Meilleurs Résultats (TRESOR)

La République du Congo a obtenu de la Banque mondiale, un financement de 94, 625 millions USD pour le Programme de Transformation du Système Educatif pour des Meilleurs résultats (TRESOR en anglais) qui vise entre autres à améliorer l'accès équitable à une éducation de base de qualité, avec une focalisation sur les zones accueillant des populations vulnérables (zones rurales, zones d'accueil des réfugiés, population autochtone), et à renforcer les systèmes de gestion du secteur.

Le mécanisme de financement utilisé pour- cette opération est le Programme Pour les Résultats (PPR en français ou Pfor en anglais), couplé à une composante projet pour investissement pour la gestion fiduciaire du projet et l'assistance technique à la composante Programme.

Dans le but de réaliser l'objectif de développement, le Programme s'appuie sur deux domaines de résultats porteurs des Indicateurs Liés aux Décaissements (ILD), à savoir :

Domaine de résultats 1 : Amélioration de l'accès à une éducation de base de qualité qui comporte pour sa mise en œuvre, les trois (3) ILD suivants :

(i) Amélioration de l'accès à une éducation de base de qualité : il a pour but de soutenir les efforts visant à stimuler le cadre réglementaire, l'offre et la demande d'enseignement préscolaire de qualité en République du Congo.
 (ii) Amélioration de l'apprentissage fondamental : il soutient l'amélioration des niveaux d'apprentissage en développant des Paquets Essentiels d'Apprentissage (PEA), pour la lecture et les mathématiques dans les premières années d'études et une stratégie nationale du manuel scolaire.

(iii) Amélioration de l'accès à l'éducation et la prestation des services pour tous : il vise à remédier aux contraintes liées à la demande et à l'offre qui empêchent les groupes vulnérables d'accéder à une éducation de qualité, notamment en veillant à ce que les écoles offrent un environnement propice à l'apprentissage et reçoivent un soutien approprié pour améliorer la prestation de services, et en améliorant la sensibilisation de la communauté ainsi que l'engagement des parents.

Domaine de résultats 2 : Renforcement des systèmes de gestion du secteur de l'éducation qui comprend les trois ILD ci-après :

(i) Renforcement du système de déploiement des enseignants rémunérés par l'État ; il vise à soutenir le déploiement, en fonction des besoins, d'enseignants qualifiés dans l'enseignement primaire public, sur la base d'un plan global qui sera élaboré pour améliorer les processus de recrutement et de déploiement.

(ii) Renforcement de l'environnement favorable à l'évaluation de l'apprentissage : il soutient l'institutionnalisation de l'évaluation des acquis scolaires au niveau du système par l'approbation d'un cadre juridique et d'une ligne budgétaire dédiée à l'Unité Nationale d'Evaluation des Acquis Scolaires (DNEAS), et par la mise en œuvre d'activités régulières d'évaluation des acquis scolaires.

(iii) Amélioration de la disponibilité de données sur le secteur de l'éducation pour la prise de décision : il soutient le Gouvernement dans la collecte, l'analyse et la diffusion régulières de données et dans l'utilisation de ces données pour la prise de décision. Cet ILD appuie également la mise en place d'une plateforme SIGE intégré.

Composante IPF : assistance technique

La partie opérationnelle du Programme TRESOR sera appuyée par une composante financée comme un projet pour investissement traditionnel, avec une unité de gestion de projet du programme, exerçant des responsabilités fiduciaires, d'assistance technique en lien avec le suivi-évaluation, les audits, des activités de sauvegardes et de communication.

Dans la perspective de réalisation de ses activités, le Programme TRESOR ambitionne de constituer un fichier fournisseur dans plusieurs domaines d'activité et invite les prestataires ayant les références requises à manifester leur intérêt.

A. DOMAINES DE COMPETENCES

Les domaines de compétences (sans être exhaustif) retenus pour la constitution du fichier fournisseur sont les suivants :

- Fourniture du mobilier de bureau ;
- Fourniture de bureau ;
- Équipements et consommables informatiques (Cartouche d'encre pour imprimantes et photocopieurs, antivirus, clés USB, copieur, sac pour Laptop, souris, toners, desktop, laptop, Scanner etc) ;
- Services informatiques (maintenance, connexion internet, vidéosurveillance, visioconférence, dévelop-

pement des applications web et mobiles...);

- Location de salle de conférence pour organisation des séminaires (sonorisation, matériel de projection, parking sécuritaires répondant aux normes, wifi et service traiteur) ;

- Location des véhicules avec chauffeur ;

- Entretien, maintenance et réparation des véhicules et engins motorisés (entretien périodique du parc automobile

du projet, fourniture des pièces de rechange, fourniture de batteries, pneus, accessoires des véhicules,) ;

- Entretien, maintenance et réparation des équipements informatiques et bureautiques ;

- Entretien, maintenance et réparation du groupe électrogène du projet (vidange, fourniture de pièces de rechange etc) ;

- Entretien, maintenance et réparation des équipements de froid (maintenance et entretien périodique des split du projet et maintenance de tous autres équipements de froid) ;

- Fourniture de carburant ;

- Fourniture des billets d'avion ;

- Réservation d'hôtel ;

- Restauration (service traiteur) ;

- Travaux de BTP (Construction et réhabilitation des bâtiments, travaux de voirie et aménagement extérieur, fourniture de matériaux de construction (ciment, sable, gravier, briques, fer à béton, etc.), location de matériels lourds (bulldozers, pelleuses, grues, bétonnières), maintenance et réparation des infrastructures existantes ;

- Assurances ;

- Régie publicitaire, imprimerie et sérigraphie, reprographie (fourniture et impression des bâches, t-shirt, gilets et casquettes avec inscription et/ou logo brodé ou imprimé du projet, fourniture et impression des stylos, des cartes de visites, des insignes avec inscription et/ou logo, fourniture et impression de tous autres badges, roll-up, fanion, etc) ;

- Entretien de bâtiments, nettoyage de bureaux, gardiennage ;

- Fourniture d'équipements de protection individuelle (gilets de sauvetage, casque, gants, bottes, lunettes, etc) ;

- Fourniture de produits médicaux (coffret de premier secours, médicaments, etc) ;

- Autres prestations de services.

B. CONDITIONS DE SOUMISSION ET DEPOT DES DOSSIERS

Les Manifestations d'intérêt seront rédigées en français en trois (03) exemplaires (un original et deux copies). Les enveloppes contenant les Manifestations d'intérêt devront porter la mention extérieure suivante : « Avis de Manifestation d'intérêt pour la constitution d'un fichier fournisseur

de l'unité de gestion du Programme de Transformation du Secteur de l'Education pour de Meilleurs Résultats (TRESOR) pour le domaine de (APRECISER PAR LE FOURNISSEUR OU LE CONSULTANT) à n'ouvrir qu'en séance de dépouillement ».

Seuls les dossiers complets, respectant la forme et le contenu ci-dessous seront reçus examinés. Après examen, les offres jugées conformes pour l'essentiel seront retenues et agréées. Les prestataires retenus seront consultés directement en cas de besoin.

C. CONSTITUTION DU DOSSIER

Chaque dossier de candidature doit comporter les pièces suivantes :

1. Une lettre de demande d'agrément ;
2. Documents attestant la création (RCCM, SCIEN ou SCIET) ;
3. Une photocopie du numéro d'identification unique (NIU) ;
4. Une licence unique d'exploitation des entreprises (LUEE) délivrée par l'ACPCE ;
5. Une copie des statuts de l'entreprise et une déclaration/attestation de bénéficiaires effectifs ;
6. Une attestation de non faillite ;
7. Une Attestation de Conformité Fiscale (ACF) datant de moins de trois (03) mois ;
8. L'adresse et le plan de localisation géographique du siège ;
9. Une attestation de domiciliation bancaire ;
10. Un catalogue des réalisations ;
11. La liste des principaux dirigeants, leurs photos et leurs contacts (téléphone, fax, Email) ;
12. Les derniers états financiers certifiés pour les entreprises.

D. INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Toute personne intéressée peut obtenir des informations supplémentaires à l'adresse ci-dessous et aux heures suivantes : de 09 heures à 16 heures.

E. DATE ET LIEU DE DEPOT DES MANIFESTATIONS D'INTERET

Les manifestations d'intérêt peuvent être déposées sous plis fermé ou par courrier électronique au plus tard le 20 avril 2025 à 16 heures, à l'adresse ci-dessous :

Unité de Gestion du Programme TRESOR, Ministère de l'Enseignement Préscolaire, Primaire, Secondaire et de l'Alphabétisation (MEPPSA), Avenue des 1ers Jeux Africains Face Stade Marchand Brazzaville, Tél. +242 06 903 06 94 / 06 951 36 62.

**Fait à Brazzaville, le
 Le Coordonnateur,
 Arsène Harold BOUCKITA**

NUMÉRIQUE

Osiane mise sur la diaspora africaine pour accélérer la transformation

Dans le cadre de ses initiatives en faveur de la transformation digitale, Osiane annonce la tenue, le 15 avril, d'un webinar stratégique baptisé « Osiane Diaspora Connect ».



organisée en ligne, la rencontre vise à connecter les talents de la diaspora aux opportunités concrètes qu'offre l'écosystème numérique en Afrique centrale, autour d'un enjeu central, à savoir leur rôle dans la construction de systèmes technologiques à forte valeur ajoutée. En effet, les échanges porteront sur les perspectives d'investissement, les opportunités d'innovation, ainsi que sur les synergies à bâtir entre les talents locaux et ceux établis à l'international.

Au-delà de ce rendez-vous virtuel, les participants seront conviés à prolonger les discussions lors de la 10^e édition du salon Osiane, qui se tiendra du 2 au 5 juin prochain à Brazzaville. Une occasion de plonger au cœur de l'écosystème technologique régional et de nouer des partenariats concrets.

Destiné aux entrepreneurs, investisseurs et professionnels du numérique, ce webinar se positionne comme une véritable plateforme de mobilisation, visant à faire de la diaspora un moteur clé de la transformation digitale en Afrique centrale.

Gloria Imelda Lossele

ÉDUCATION

«Les Akili Awards 2026» mobilisent l'élite scolaire de Pointe-Noire pour un succès total au BEPC

À l'approche des épreuves du Brevet d'études du premier cycle (BEPC), la ville océane affiche ses ambitions en mobilisant les élèves de classe de troisième. Lors de la cérémonie des «Akili Éducation Awards 2026», le 6 avril, tenue à la mairie de Loandjili, 140 élèves parmi les plus talentueux ont officiellement pris l'engagement de porter Pointe-Noire au sommet du classement national.



Les participants à l'édition 2026 des «Akili Awards»/EduBrazza

Placée sous l'égide des autorités éducatives locales, la cérémonie d'émulation a réuni un parterre d'enseignants, de chefs d'établissement et de partenaires académiques. L'objectif consistait à transformer le potentiel des jeunes ambassadeurs en une réussite concrète, en s'appuyant sur un triptyque essentiel : rigueur, discipline et persévérance.

Depuis le Canada, le Pr Placide Poba Nzaou, fondateur « d'Akili Éducation », a tenu à délivrer un message fort et rassurant. Il a rappelé que l'excellence ne se construit pas en vase clos, mais résulte d'une synergie constante entre les encadreurs, les familles et les structures d'accompagnement pédagogique.

L'innovation numérique au service des candidats

Le point d'orgue de cette célébration a été la remise des distinctions. Outre leur certificat de mérite, chaque lauréat a bénéficié d'un accès privilégié à « Akili Mobile 2026 ». Cette application innovante se présente comme un atout stratégique pour les candidats visant à faciliter leur accessibilité totale à travers un fonctionnement sans connexion internet et la richesse pédagogique dont plus de 3 000 sujets d'exams compilés à travers l'espace francophone.

Par cette initiative, les organisateurs ne se contentent pas de récompenser les succès passés ;

ils préparent activement les victoires de demain. En outillant ainsi ses meilleurs éléments, Pointe-Noire entend bien s'imposer comme le nouveau pôle d'excellence scolaire en République du Congo, faisant de la réussite au BEPC 2026 une question de fierté locale et nationale.

Les « Akili Awards » sont une initiative de distinction et de promotion de l'excellence scolaire en République du Congo. Porté par la plateforme « Akili Éducation », ce concours vise à valoriser le mérite des élèves et des établissements tout en encourageant un culte de la performance académique.

Rude Ngoma

RELIGION

Les Kimbanguistes fêtent le 105^e anniversaire du début du ministère de Simon Kimbangu

Les Kimbanguistes ont célébré, le 6 avril, un double événement marquant à la fois le début du ministère de Simon Kimbangu et l'inauguration du temple du Plateau des 15 ans, à Brazzaville. La célébration a eu lieu au centre d'accueil kimbanguiste de ce quartier de la ville capitale.

Les festivités de cette année ont revêtu un caractère particulier du fait qu'elles se sont insérées dans l'effervescence du début du ministère de Simon Kimbangu couplé à l'inauguration du temple du Plateau des 15 ans. Le gouvernement congolais a été représenté par le ministre de l'Assainissement urbain et de l'Entretien routier, Juste Moundélé, et son collègue Léon Juste Ibombo, des Postes, des Télécommunications et de l'Économie numérique. Outre le gouvernement, il y a eu également la présence du secrétaire général de la Fondation Congo assistance, Michel Mongo, représentant l'épouse du chef de l'État, Antoinette Sassou N'Guesso, et celle du représentant de l'ambassadeur d'Angola au Congo.

Dans son mot de circonstance, le président du Collège exécutif national de l'Église de Jésus-Christ sur la terre par son envoyé spécial Simon Kimban-



Le président du Collège entouré de ses hôtes/Adiac

gu, Voltaire Itou Obambi, a fait une esquisse sur la signification historique du début de cette mission qui met au premier plan Tsimpa-Vita, une prophétesse née dans les années 1600, au Nord de l'Angola pendant la période coloniale, qui avait prédit la naissance de Simon Kimbangu. Cette dernière avait prophé-

tisé que « Diampu », en français « Dieu le Saint Esprit » allait arriver. Mais, pour avoir dit cela, cela lui coûta la vie, et fut brûlée vive, avec son fils et son mari, par les colons, le 2 juillet 1706. Et, le 12 septembre 1887, naquit Simon Kimbangu. « Puisque Jésus vous l'a dit, je vais vers le Père, je vais vous envoyer un

consolateur, l'esprit de vérité qui restera avec vous », a lu Voltaire Itou Obambi, indiquant que le consolateur, c'était Simon Kimbangu.

Avant de terminer son mot de circonstance, Voltaire Itou Obambi a retracé le parcours de Simon Kimbangu, en disant qu'il a commencé sa mission le

6 avril 1921, il y a aujourd'hui 105 ans. Quelques jours après, le 6 juin 1921, il est arrêté, mais avait « disparu » aussitôt. Par ailleurs, le 12 septembre 1921, il s'est livré aux autorités, pour être arrêté...

Puis est intervenue la coupure du ruban symbolique par le ministre de l'Assainissement urbain et de l'Entretien routier, Juste Moundélé, et la visite du temple.

Né le 12 septembre 1887 à Nkamba, dans l'actuel Kongo central, et mort le 12 octobre 1951 dans la ville d'Elisabethville, actuelle Lubumbashi, en République démocratique du Congo, Simon Kimbangu est considéré par ses fidèles comme un « envoyé spirituel » congolais. Il devient prédicateur dans les années 1920 et fonde en 1921, à Nkamba, un mouvement religieux qui donnera naissance au Kimbanguisme. Arrêté et jugé, il meurt après une longue détention d'une trentaine d'années.

Guillaume Ondze

DÉFENSE

Des officiers d'état-major en formation pour des opérations interarmées

Une session consacrée à la formation d'une trentaine des officiers stagiaires du Cours d'état-major interarmées (Cémia)- 6, à savoir vingt-deux officiers congolais et onze officiers des armées des pays amis dont deux Centrafricains, deux Togolais, deux Maliens, deux Guinéens et deux Ivoiriens s'est ouverte le 10 avril, à l'Académie militaire Marien-Ngouabi (Acmil), à Brazzaville, sous le patronage de son commandant, le colonel Bienvenu Désiré Moundélé-Ngollo.

Organisée par le commandement des Ecoles des forces armées congolaises, la session se tient jusqu'au 30 septembre prochain. Elle s'inscrit dans une logique de montée en puissance progressive. Il s'agit notamment de maîtriser les processus décisionnels et les règles de fonctionnement propres aux états-majors opérationnels ; de développer une lecture stratégique des environnements contemporains ; de renforcer l'aptitude à la gestion des crises complexes ; de cultiver un esprit de synthèse orienté vers la décision.

« A ce titre, le Cémia 6 vise à former des officiers faits pour penser et concevoir la manœuvre en profondeur, en liant les niveaux opératif et tactique ; conduire des opérations interarmées, tant au niveau national que multinational ; enfin, élucider pertinemment la décision du commandement, dans des contextes marqués par l'incertitude », a souligné dans sa présentation du Cémia, sixième session, le directeur du stage, le colonel Aymar Matondo-Boudimou.



La photo de groupe à l'issue de la cérémonie d'ouverture/Adiac

« Ainsi, il ne s'agit pas uniquement de transmettre des savoirs, mais aussi de bien forger des esprits aptes à comprendre, à anticiper et à décider. En définitive, le Cémia 6 n'est pas seulement un cadre d'instruction ; il est aussi un

espace de transformation, où l'officier apprend à passer de l'exécution à la conception, de l'action à la réflexion, et de la réaction à l'anticipation », a-t-il ajouté.

Pour sa part le commandant de l'Acmil, le colonel Bienvenu Désiré

Moundélé-Ngollo, a indiqué dans son allocution d'ouverture que ce stage sera rythmé par des travaux académiques approfondis, des évaluations continues rigoureuses, des exercices pratiques de haut niveau parmi lesquels la Manœuvre des écoles

7^e édition occupera une place centrale en tant qu'exercice majeur de mise en situation opérationnelle. « En conclusion, je vous invite à faire preuve d'un engagement total, d'un esprit de camaraderie sincère et d'une volonté constante de dépassement de soi. Que ce stage constitue pour chacun d'entre vous un véritable levier de transformation professionnelle et humaine », a-t-il souhaité.

Guillaume Ondze

« Ainsi, il ne s'agit pas uniquement de transmettre des savoirs, mais aussi de bien forger des esprits aptes à comprendre, à anticiper et à décider. En définitive, le Cémia 6 n'est pas seulement un cadre d'instruction ; il est aussi un espace de transformation, où l'officier apprend à passer de l'exécution à la conception, de l'action à la réflexion, et de la réaction à l'anticipation »,



Avis de publication d'appel d'offres

Fourniture de deux (02) véhicules 4*4
Reference de la publication : AO/PNCD/NATURAFRI-CA/2026/001-Acquisition véhicules

L'ONG Noé gestionnaire du Parc National de Conkouati-Douli (PNCD) Envisage d'attribuer un marché de fourniture pour livraison de deux véhicules 4*4 à Pointe-Noire dans le cadre du projet Naturafrica financé par l'Union Européenne (UE). Le dossier d'appel d'offres peut être obtenu à l'adresse suivante :

Centre-ville de Pointe-Noire sur 48 avenue Ngouedi (derrière les assurances AGC).

Ou envoyer votre demande en précisant l'objet du marché par courriel à : procurement.pncd@noe.org en copie : ajumelin@noe.org et aodou@noe.org

Ou encore appelé au numéro : +242 06 870 99 97

La date limite de soumission des offres est fixée au 14 mai 2026.



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Objet : Information relative à la gouvernance de la société Congo Environnement Services (C.E.S)

La Direction Générale de la société Congo Environnement Services (C.E.S), acteur de référence dans les secteurs environnemental et parapétrolier, tient à informer l'opinion publique, ainsi que ses partenaires nationaux et internationaux, de l'issue d'une procédure judiciaire majeure.

Monsieur DENIS Ghislain Emmanuel, de nationalité française, a été officiellement condamné à la prison par les autorités judiciaires compétentes sur arrêt commercial du mercredi 11 juin 2025 (Rôle correctionnel N° 012/23-Année 2023 - Répertoire N° 031), pour « faux et usage de faux ». Cette condamnation fait suite à une tentative d'appropriation frauduleuse du contrôle de la société C.E.S.

Les agissements de l'intéressé ont provoqué un préjudice significatif, entravant le développement économique de l'entreprise et fragilisant son climat social durant sept (07) ans de blocage.

Congo Environnement Services (C.E.S) réaffirme son engagement à opérer dans la transparence la plus totale pour la création de richesse en République du Congo. À ce titre, nous appelons les investisseurs et opérateurs économiques à la plus grande vigilance face à ce type de pratiques, afin de préserver l'intégrité de notre tissu industriel.

La société C.E.S poursuit désormais ses activités avec sérénité et reste déterminée à jouer son rôle stratégique dans le secteur para-pétrolier congolais.

La Direction Générale

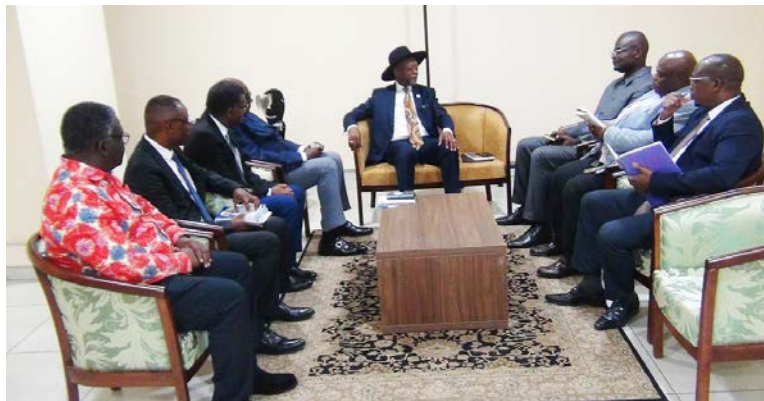
AFRIQUE CENTRALE

Vers l'adoption d'une nouvelle réglementation sur la sécurité aérienne

Le commissaire à l'Aménagement du territoire et aux Infrastructures de la Commission de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC), le Dr Maurice Niaty Mouamba, a échangé, le 1^{er} avril, avec le directeur général de l'Agence de supervision de la sécurité aérienne en Afrique centrale (ASSA-AC), Eugène Apombi.

Le directeur général de l'ASSA-AC est venu présenter aux responsables de la CEEAC leurs activités, les avancées et les réalisations engrangées au cours de son mandat, notamment l'adoption d'une réglementation commune en matière de sécurité aérienne.

« Tous les Etats membres de la Cémac devront migrer vers cette nouvelle réglementation au plus tard le 31 décembre de l'année en cours, afin d'améliorer de façon uniforme la supervision de la sécurité aérienne en Afrique centrale », a déclaré Eugène Apombi. Par ailleurs, il a cité quelques missions fondamentales de l'ASSA-AC, à savoir contribuer au développement social et économique des États de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (Cémac) par l'amélioration de la sécurité et l'efficacité du transport aérien. En d'autres termes, le but poursuivi par l'Agence est de relever le niveau de sécurité et d'efficacité de la navigation aérienne dans la sous-région par, entre autres, la mise en place d'un point



Echange entre le Dr Maurice Niaty Mouamba et Eugène Apombi/DR

central régional devant accompagner les Etats dans le traitement des questions de certification des transporteurs aériens et des inspections techniques ; la facilitation d'une approche « coordonnée et partagée » de l'utilisation de l'expertise technique locale relative à la supervision de la sécurité mise à la disposition des autorités de l'aviation civile des Etats membres.

De son côté, le commissaire à l'Aménagement du territoire et aux Infrastructures de la Commission de la CEEAC a rappelé à son hôte de « privilégier toujours le rôle principal des peuples de l'Afrique centrale vers qui toutes nos politiques sont orientées ». Les deux inter-

locuteurs ont discuté également des questions de formation, de protection des données personnelles et surtout de la connectivité entre Etats membres. « Je suis attentif à tout ce qui touche aux transports et ma première préoccupation demeure l'épineux problème de connectivité entre Etats membres de la Communauté », a déclaré le Dr Maurice Niaty Mouamba.

L'ASSA-AC a été créée le 25 avril 2007 et érigée en institution spécialisée de la Cémac en juillet 2012 par la Conférence des chefs d'Etat de cette organisation. Son siège est au Tchad.

Yvette Reine Boro Nzaba

DÉLINQUANCE JUVÉNILE

Des jeunes filles invitées à adopter des comportements responsables

L'Agence nationale d'insertion et de réinsertion des jeunes (ANIRSJ) a organisé, le 28 mars à Brazzaville, à l'occasion de la clôture du mois de la femme, un séminaire spécial pour édifier les femmes et jeunes filles sur les dangers de la délinquance juvénile au féminin. Une occasion pour les inviter à adopter des comportements dignes.

Le séminaire s'est tenu sur le thème « Délinquance juvénile au féminin », sous l'égide du directeur général de l'ANIRSJ, Hemery Patrick Akondjo Olandzobo. Plus de cent femmes et jeunes filles y ont pris une part active. A cet effet, elles ont été édifiées sur les droits et devoirs des femmes, les violences faites à leur égard, mais aussi sur les comportements qu'elles doivent adopter pour éviter de tomber dans la délinquance.

La délinquance juvénile au féminin, a expliqué une oratrice, enseignante de droit, sous-entend une forme de violence exercée par les femmes et jeunes filles, mais qui est punissable par la loi à l'image de celle menée par les garçons. L'exposante leur a fait savoir qu'une femme ou une fille est un sujet de droit, et donc n'est pas au-dessus de la loi. Lorsqu'elle a commis une infraction, elle doit subir la rigueur de la loi sans complaisance, à l'image de l'homme.

Parlant de la Journée internationale des droits des femmes, célébrée le 8 mars, l'experte a précisé aux jeunes filles qu'elle a été reconnue officiellement par l'Organisation des Nations unies en 1977. Elle est née des mouvements ouvriers et féministes aux Etats-Unis au début du XX^e siècle.



Une vue des participants/Adiac

Cette journée n'est pas décrétée, leur a-t-elle dit, pour célébrer le pagné, mais est une occasion donnée aux femmes pour réfléchir sur leur condition de vie et d'existence, mais aussi pour revendiquer leurs droits vis-à-vis de l'homme.

Dans le fond, les expertes ont signifié aux participantes que conformément à la Constitution, les femmes disposent des mêmes droits que les hommes. Elles doivent les exercer et les revendiquer sans crainte afin de garantir un monde juste, équitable et sans injustices sociales.

« Aucune violence féminine n'est acceptable aujourd'hui dans un monde de droit. Ainsi, pour combattre les injustices féminines, nous devons être soudées et courageuses

», a souligné Mme Zankala, développant un exposé. S'exprimant à l'occasion, le directeur général de l'ANIRSJ a invité les femmes à plus d'engagement pour bâtir un monde de justice et humain. « Une loi spéciale a été initiée par le chef de l'Etat, son excellence Denis Sassou N'Guesso. A travers elle, la femme congolaise se sent de plus en plus protégée. Vous êtes au cœur de cette problématique mais surtout au cœur de la solution. Votre expérience et votre engagement sont essentiels pour bâtir des réponses adaptées car c'est ensemble que nous pourrions inverser la tendance pour construire une société plus juste et plus humaine », a conclu Hemery Patrick Akondjo Olandzobo.

Firmin Oyé

CAMEROUN

Création de la fonction de vice-président, une réforme stratégique au cœur des débats

Le Parlement camerounais a approuvé à une large majorité la modification constitutionnelle instituant la fonction de vice-président, marquant un tournant majeur dans l'architecture institutionnelle du pays.

Lors de la séance plénière, le président de l'Assemblée nationale, Theodore Datouo, a annoncé que le texte avait été adopté par 200 voix pour, 18 contre et 4 abstentions, après un vote conjoint avec le Sénat. La réforme prévoit que le président nomme le vice-président, qui prendra automatiquement ses fonctions en cas de décès, démission ou incapacité du président, et terminera le mandat en cours. Selon les autorités, l'objectif est clair : « Garantir la continuité de l'Etat et prévenir tout vide du pouvoir qui pourrait déstabiliser le pays », a déclaré un porte-parole du gouvernement. Sur le plan national, cette mesure offre une sécurité institutionnelle face à l'avancée en âge du président Paul Biya, âgé de 93 ans.

Les avantages sont immédiats : la continuité de l'exécutif est assurée, la planification stratégique de l'Etat peut se poursuivre sans interruption, et la réforme pourrait rassurer les investisseurs et partenaires internationaux sur la stabilité politique du Cameroun, un point crucial pour la région d'Afrique centrale où la gouvernance reste un facteur déterminant de l'attractivité économique. Pourtant, cette décision soulève des critiques. L'opposition pointe du doigt le caractère nommé du vice-président, qui, selon elle, « affaiblit la légitimité démocratique et ouvre la porte à un transfert de pouvoir non électif ». Des observateurs notent que cette concentration du pouvoir pourrait accentuer les forces diffuses et souterraines dans la vie politique camerounaise, favorisant un contrôle accru de l'exécutif sur les institutions et les élites régionales.

La dimension géopolitique n'est pas négligeable. Un vice-président nommé pourrait jouer un rôle clé dans la continuité des relations diplomatiques et sécuritaires, notamment avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale, en maintenant la cohésion stratégique dans un contexte régional marqué par des crises au Sahel et en Afrique centrale. Par ailleurs, ce mécanisme réduit le risque de turbulences internes susceptibles d'affecter la coopération économique et les projets transfrontaliers. Cependant, la réforme comporte des limites. L'absence de participation directe du peuple à ce choix pourrait exacerber les tensions politiques et renforcer les critiques sur la transparence démocratique. La cohésion nationale dépendra désormais de l'acceptation sociale de cette nomination et de la capacité du vice-président à représenter une légitimité partagée, au-delà de la simple désignation présidentielle.

En résumé, la création du poste de vice-président au Cameroun représente un instrument géostratégique de continuité et de stabilité, mais son succès dépendra de l'équilibre subtil entre sécurité institutionnelle et perception démocratique, dans un contexte national et régional où les forces diffuses et souterraines continuent de structurer les rapports de pouvoir.

Noël Ndong

AFRIQUE

Dépendance pharmaceutique et choc géopolitique global

L'Afrique apparaît aujourd'hui comme une victime indirecte des tensions au Moyen-Orient, illustrant avec acuité les interdépendances de la mondialisation.

Le blocage du détroit d'Ormuz, axe vital du commerce énergétique et logistique mondial, provoque un effet domino aux conséquences sanitaires majeures sur le continent. En effet, plus de 70 % des médicaments consommés en Afrique sont importés, principalement depuis l'Inde et la Chine. Cette dépendance structurelle transforme toute perturbation des routes maritimes en crise potentielle de santé publique. Le rallongement des trajets, lié au contournement des zones à risque, entraîne une hausse significative des coûts de transport, des délais d'approvisionnement et, in fine, des prix des médicaments. Cette situation met en lumière une faiblesse géoéconomique critique : l'absence d'une industrie pharmaceutique africaine suffisamment développée pour répondre aux besoins internes. Dans un contexte de compétition stratégique mondiale, les chaînes d'approvisionnement deviennent des instruments de puissance. L'Afrique, en position de dépendance, subit les chocs sans capacité immédiate d'ajustement. Au-delà de l'impact économique, les implications sécuritaires sont tout aussi préoccupantes. Les pénuries de médicaments peuvent fragiliser les systèmes de santé déjà sous pression, accroître la mortalité liée à des maladies traitables et alimenter des tensions sociales. Dans certaines régions, notamment en Afrique centrale et de l'Ouest, où les États font face à des défis sécuritaires persistants, une crise sanitaire pourrait agir comme un multiplicateur d'instabilité.

Cette crise révèle également un paradoxe stratégique : alors que l'Afrique cherche à renforcer sa souveraineté économique et sanitaire, elle reste fortement intégrée, mais de manière asymétrique, aux circuits mondiaux. Le blocage du détroit d'Ormuz agit ainsi comme un révélateur brutal des limites des politiques actuelles d'industrialisation. Face à cette situation, plusieurs leviers apparaissent essentiels. D'une part, la diversification des sources d'approvisionnement et des routes logistiques devient impérative pour réduire les risques de rupture. D'autre part, l'accélération de la production locale de médicaments s'impose comme une priorité stratégique. Des initiatives existent, mais elles restent encore insuffisantes face à l'ampleur des besoins.

Enfin, cette crise pourrait servir de catalyseur politique. Elle offre aux États africains l'opportunité de repenser leur positionnement dans les chaînes de valeur mondiales et de promouvoir une approche coordonnée à l'échelle continentale, notamment dans le cadre de politiques industrielles communes. En définitive, loin d'être un simple effet collatéral, la pénurie de médicaments liée aux tensions au Moyen-Orient souligne une réalité plus profonde : la souveraineté sanitaire de l'Afrique reste à construire, dans un monde où les rivalités géopolitiques redessinent les flux vitaux.

N.Nd.

CEEAC

Le personnel sensibilisé aux gestes de premiers secours

Le siège de la commission de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC) a abrité, le 31 mars, la cérémonie de sensibilisation aux gestes de premiers secours au bénéfice du personnel.

La sensibilisation a pour objectif de renforcer les capacités du personnel dans l'administration des premiers secours, en attendant une prise en charge beaucoup plus adaptée par les équipes compétentes.

Deux volets ont constitué le menu de la journée, à savoir la cérémonie solennelle d'ouverture ponctuée par trois interventions, puis l'événement proprement dit. La première intervention était celle de la présidente nationale de la Croix-Rouge gabonaise, l'ambassadeur Dr Véronique Tsakoura. Elle a assuré la Commission de la CEEAC et l'ambassade de Cuba de la disponibilité de cette Croix-Rouge à bâtir un pont de coopération régionale par le biais d'un partenariat la liant à la CEEAC et à l'ambassade de Cuba.

De son côté, l'ambassadeur de Cuba au Gabon, avec juridiction en République démocratique de Sao Tomé-et-Principe, Alex Gonzalez Garcia, a rappelé que l'événement découle de l'engagement qu'il avait pris il y a une année auprès des dirigeants de la commission de la CEEAC de « ne ménager aucun effort pour explorer toutes les options possibles »



Une séance de démonstration / DR

afin d'établir des passerelles de coopération entre son pays et la CEEAC. Il a réitéré « la volonté politique et la pleine disponibilité du gouvernement cubain de mettre des ressources humaines au service du développement de la CEEAC ».

Dans son allocution d'ouverture, la vice-présidente de la commission de la CEEAC, l'ambassadrice Mariam Mahamat Nour,

représentant le président de la commission de la CEEAC, a exprimé toute sa reconnaissance à l'ambassadeur de Cuba au Gabon pour son implication dans l'organisation de la journée de sensibilisation aux gestes de premiers secours, ainsi qu'à la présidente de la Croix-Rouge gabonaise pour la spontanéité avec laquelle elle a mobilisé ses services.

En ce qui concerne le second

volet consacré à la sensibilisation proprement dite, des médecins cubains et des techniciens de la Croix-Rouge gabonaise ont émerveillé le personnel de la CEEAC par la maîtrise de leur domaine. « Les gestes qui sauvent peuvent augmenter de 40% les chances de survie de la victime, le citoyen est ainsi le premier maillon de la chaîne de secours. Apprendre à réagir

efficacement face à n'importe quelle situation d'urgence permet concrètement de sauver des vies », d'après les organisateurs.

Au nombre de modules développés au cours de la sensibilisation, on peut citer ceux axés sur la réaction immédiate face à une personne qui s'étouffe, qui saigne abondamment, inconsciente, en arrêt cardiaque, avec ou sans défibrillateur, victime d'un malaise, d'une fracture ou d'une plaie, d'une brûlure ou d'une morsure de serpent.

Face à ces différentes situations d'urgence, il faut veiller à ne prendre aucun risque, sécuriser la zone de danger et les personnes impliquées, apprécier l'état de la victime, et alerter les services d'urgence.

A l'issue de la journée, le personnel de la CEEAC a exprimé sa satisfaction et souhaité que pareilles initiatives se perpétuent. Les dirigeants, cadres et agents de la commission de la CEEAC sont désormais mieux outillés pour exécuter les gestes de premiers secours partout où le besoin se fera sentir.

Yvette Reine Boro Nzaba

CONGO

“L'économie du Trésor”, ou l'urgence de reprendre le contrôle des finances publiques par Armel Saint Silvère Dongou

Dans un contexte africain marqué par la volatilité des ressources, la pression de la dette et une exigence croissante de transparence, la question de la gestion des finances publiques ne relève plus du simple débat technique. Elle touche au cœur même de la souveraineté des États. C'est précisément dans cette perspective que s'inscrit l'ouvrage *Économie du Trésor : comprendre et repenser la gestion publique*, dans lequel Armel Saint Silvère Dongou propose une lecture à la fois lucide et stratégique du fonctionnement financier de l'État au Congo-Brazzaville, tout en ouvrant une réflexion plus large sur les économies africaines. Loin d'être un manuel académique de plus, ce livre s'impose comme une prise de position intellectuelle forte : celle de replacer le Trésor public au centre de la souveraineté économique.

Car c'est bien là l'angle original et dérangeant de cet ouvrage : montrer que le véritable enjeu des finances publiques ne se situe ni uniquement dans la fiscalité, ni uniquement dans la dette, mais dans la capacité d'un État à maîtriser son Trésor. Trop souvent perçu comme une simple caisse chargée d'encaisser les recettes et de payer les dépenses, le Trésor est en réalité le lieu où se cristallisent toutes les tensions de l'action publique. C'est là que se révèlent les arbitrages réels entre les engagements internationaux et les attentes sociales, entre les impératifs politiques et les contraintes économiques, entre la vision affichée et la réalité des moyens disponibles. En ce sens, le Trésor est un révélateur : il ne ment pas. Il expose, sans filtre, la capacité d'un État à tenir ses promesses.

Dans le cas du Congo-Brazzaville, ce révélateur met en lumière une fragilité structurelle : la dépendance excessive aux recettes pétrolières. Plus de 70% des ressources publiques reposent sur une rente dont les prix sont fixés à l'extérieur du pays, soumettant la trésorerie nationale à des cycles brutaux d'abondance et de crise. Lorsque les cours du pétrole sont élevés, l'État dépense, investit, recrute et donne l'illusion d'une prospérité durable. Mais dès que les prix chutent, les déséquilibres apparaissent immédiatement : tensions de trésorerie, accumulation d'arriérés, recours à l'endettement d'urgence. Cette logique cyclique empêche toute planification stratégique et condamne le Trésor à une gestion au jour le jour, dominée par l'urgence plutôt que par la vision. L'ouvrage montre avec précision que cette dépendance n'est pas seulement un problème économique : elle est un facteur d'instabilité politique et sociale.

À cette vulnérabilité s'ajoute le poids croissant de la dette publique, qui transforme progressivement le Trésor en un simple instrument de remboursement. Loin d'être un levier de développement, l'endettement devient un mécanisme de survie, utilisé pour combler des déséquilibres structurels plutôt que pour financer une transformation économique. Le dilemme est alors permanent : honorer les engagements vis-à-vis des créanciers pour préserver la crédibilité internationale, ou répondre aux besoins internes en matière de salaires, de santé, d'éducation et d'infrastructures. Ce choix, en appa-

Generis PUBLISHING

Armel Saint Silvère Dongou

**Économie du Trésor :
comprendre et repenser la
dépense publique**



rence technique, est en réalité profondément politique. Il révèle la hiérarchie implicite des priorités de l'État et alimente, dans bien des cas, un sentiment de déconnexion entre les décisions publiques et les attentes des citoyens.

Mais le diagnostic de l'auteur ne s'arrête pas à ces facteurs macroéconomiques. Il met également en cause la gouvernance financière elle-même, en soulignant les insuffisances persistantes en matière de transparence, de traçabilité et de reddition des comptes. La multiplication des circuits financiers parallèles, l'absence d'unité de caisse effective, les retards

dans la production des comptes publics ou encore la faiblesse des mécanismes de contrôle contribuent à fragiliser la crédibilité du système. Dans un environnement international où la confiance est devenue une ressource stratégique, cette opacité a un coût élevé : elle renchérit le financement, limite l'accès aux marchés et alimente la défiance des partenaires techniques et financiers. Autrement dit, un Trésor mal gouverné ne pénalise pas seulement l'administration ; il affaiblit l'ensemble de l'économie.

Face à ce constat, l'ouvrage ne se contente pas de dénoncer. Il propose une véritable refondation de la gestion publique, fondée sur quelques principes simples mais exigeants : centraliser les flux financiers à travers le Compte Unique du Trésor, renforcer la discipline budgétaire, digitaliser les circuits pour garantir la traçabilité, et surtout, orienter la dépense vers des objectifs mesurables dans le cadre du budget-programme. Il s'agit de passer d'une logique de moyens à une logique de résultats, où chaque franc dépensé doit produire un impact tangible pour la société. Cette transformation implique un changement profond de culture administrative : il ne s'agit plus seulement de dépenser correctement, mais de dépenser utilement.

Au cœur de cette refondation se trouve une idée forte : la souveraineté économique ne se décrète pas, elle se construit à travers la maîtrise des finances publiques. Un État qui ne contrôle pas ses flux financiers, qui dépend excessivement de ressources volatiles ou de finance-

ments extérieurs, ne peut prétendre à une véritable autonomie stratégique. À l'inverse, un Trésor bien structuré, transparent et capable d'anticiper devient un instrument de puissance, permettant à l'État de piloter son développement, de résister aux chocs et de négocier d'égal à égal avec ses partenaires. Cette vision dépasse largement le cas congolais et rejoint les enjeux plus larges de la CEMAC et des économies africaines en quête de stabilité et de crédibilité.

Ce qui fait la force de cet ouvrage, c'est précisément sa capacité à articuler une analyse théorique solide avec une expérience concrète du terrain. En s'appuyant à la fois sur les grandes références de l'économie publique et sur une connaissance fine des mécanismes administratifs, l'auteur parvient à produire un discours à la fois accessible et exigeant, qui interpelle autant les décideurs que les citoyens. Il rappelle que la gestion des finances publiques n'est pas une affaire réservée aux experts, mais un enjeu collectif, au cœur du contrat social.

En définitive, *Économie du Trésor* s'impose comme un livre qui dérange parce qu'il met en lumière des réalités souvent évitées, mais aussi comme un livre nécessaire parce qu'il propose des pistes concrètes pour avancer. À l'heure où les États africains cherchent à redéfinir leur modèle de développement dans un environnement incertain, la question posée par cet ouvrage est fondamentale : qui contrôle réellement les finances publiques, et dans quel objectif ? La réponse apportée est sans ambiguïté : tout commence – et tout se joue – au Trésor

BAD

L'Afrique se dote d'une Nouvelle architecture financière

Le dialogue consultatif sur la Nouvelle architecture financière africaine (Nafa), tenu par la Banque africaine de développement (BAD) le 9 avril à Abidjan, en Côte d'Ivoire, a débouché sur l'adoption de celle-ci dans le but de relever les défis du financement de développement du continent.

Le consensus d'Abidjan adopté lors du dialogue consultatif indique :

1. Nous engageons en faveur de la Nafa en tant que cadre continental partagé visant à réorganiser la manière dont le capital et le risque sont mobilisés, structurés et déployés dans l'écosystème financier africain — fondé sur les principes de subsidiarité, de complémentarité, de coordination et de transformation du risque.

2. Résolvons de libérer l'importante épargne intérieure africaine et de l'orienter systématiquement vers des investissements productifs sur le continent, grâce à des instruments coordonnés, des mécanismes de rehaussement du crédit et des infrastructures de marché.

3. Nous engageons à développer une architecture continentale robuste de partage des risques et de garantie, qui abaisse le coût du capital pour les emprunteurs africains, attire des investissements privés et institutionnels à grande échelle, et réduit la dépendance structur-



relle de l'Afrique à l'égard de la perception extérieure du risque.

4. Résolvons d'approfondir et d'intégrer les marchés de capitaux africains — notamment par l'harmonisation des cadres réglementaires, l'admission transfronta-

lière aux marchés, les instruments en monnaie locale et les plateformes de titrisation — afin que les actifs originés sur l'ensemble du continent puissent être refinancés, recyclés et redéployés à grande échelle.

5. Affirmons notre détermination à placer la création d'emplois, l'entrepreneuriat des jeunes et l'autonomisation économique des femmes au cœur de la Nafa — en veillant à ce que le déploiement du capital soutienne activement le dividende démographique du continent, réduise le chômage structurel et élargisse les opportunités économiques pour tous les Africains.

6. Nous engageons à financer les grandes initiatives transformatrices de l'Afrique — notamment les systèmes alimentaires et les chaînes de valeur agricoles, l'accès à l'énergie et la transition énergétique, les infrastructures régionales et la connectivité, le développement industriel et la création de valeur ajoutée, la santé, l'éducation et la transformation numérique — en tant que priorités stratégiques exigeant une mobilisation financière coordonnée à l'échelle continentale.

Les Dépêches de Brazzaville

32^e COMMÉMORATION DU GÉNOCIDE CONTRE LES TUTSI

Un hommage placé sous le signe du renouveau

À Brazzaville, la communauté rwandaise s'est réunie le 7 avril pour rendre hommage à plus d'un million de victimes du génocide perpétré en 1994 contre les Tutsi. Ce « Kwibuka 32 », qui signifie « Se souvenir » en kinyarwanda, s'inscrit dans une dynamique de mémoire, tout en mettant l'accent sur le renouveau, la résilience et l'engagement des générations présentes à préserver la paix et à lutter contre toute forme de haine.

L'édition 2026 de « Kwibuka » a été organisée sur le thème du souvenir, de l'unité et du renouveau. Cette manifestation, à Brazzaville, a rassemblé la diaspora rwandaise, l'ambassadeur du Rwanda au Congo, Parfait Busabizwa, ainsi que des représentants du gouvernement congolais, dont le ministre du Contrôle d'État, de la Qualité du service public et de la Lutte contre les anti-valeurs, Gilbert Mokoki, le corps diplomatique et de nombreux anonymes.

Au-delà du souvenir, cette commémoration met également en exergue la résilience du peuple rwandais et son engagement à reconstruire une nation unie. Dans son discours de circonstance, l'ambassadeur du Rwanda a salué la présence et le soutien des autorités congolaises ainsi que des partenaires internationaux. Il a rappelé que cette commémoration vise à honorer la mémoire des victimes, soutenir les survivants et réaffirmer l'engagement du Rwanda à lutter contre l'idéologie du génocide.

Le diplomate rwandais a aussi évoqué les efforts entrepris depuis 1994, notamment les mécanismes de justice, les politiques de cohésion sociale et les initiatives visant à promouvoir une identité nationale inclusive. Par ailleurs, il a mis en garde contre

la persistance des discours négationnistes et des idéologies de haine, selon lui, amplifiés par les réseaux sociaux et certains cercles académiques. Il a appelé la communauté internationale à redoubler d'efforts pour lutter contre ces dérives et à traduire en justice les auteurs du génocide encore en fuite.

Trois décennies après ce génocide, le pays est devenu un modèle de résilience, de gouvernance et de paix. « *Aujourd'hui, le Rwanda constitue un exemple remarquable de résilience et de reconstruction, non pas parce que le passé a été oublié, mais précisément parce qu'il est pleinement reconnu et assumé. Selon le baromètre de l'unité nationale de 2025, l'indice d'unité et de réconciliation a atteint 95,3 %, traduisant une forte adhésion des citoyens aux valeurs d'unité et de cohésion* », a déclaré Parfait Busabizwa.

Prenant la parole au nom du système des Nations unies, le coordonnateur résident par intérim, Gon Myers, a relayé le message du secrétaire général de cette organisation, Antonio Guterres. Ce dernier a rappelé que le génocide des Tutsi demeure l'un des épisodes les plus sombres de l'histoire contemporaine et a reconnu les défaillances de la communauté internationale face à cette tra-



Le moment symbolique d'allumage de bougies/Adiac

gédie. Il a insisté sur la nécessité de tirer les leçons du passé, de renforcer les mécanismes de prévention des atrocités et de promouvoir la dignité humaine. « *e souvenir ne suffit pas. Nous devons agir pour prévenir de tels crimes et protéger les générations futures* », a-t-il martelé.

La cérémonie du « Kwibuka32 » a

été marquée notamment par une minute de silence, des lectures de poèmes, l'allumage de bougies en hommage aux victimes et la projection d'un documentaire extrait du témoignage de la secrétaire générale sortante de l'Organisation internationale de la Francophonie, Louise Mushikiwabo. Fonctionnaire internationale,

elle a perdu plusieurs membres de sa famille, dont sa mère. Son témoignage mêle mémoire personnelle, hommage aux victimes, critique de l'inaction internationale et appel fort à la vigilance, à l'éducation et à la solidarité pour éviter que de telles tragédies ne se reproduisent.

Fiacre Kombo



AVIS A MANIFESTATION D'INTERETS NATIONAL AMI N° 001/MASSAH/PSIPJ-UGP/2026

RECRUTEMENT D'UN BUREAU/CABINET D'ETUDES EN GENIE CIVIL CHARGE DES ETUDES TECHNIQUES ET DU CONTROLE POUR LA REHABILITATION DES DIRECTIONS DEPARTEMENTALES ET DES CIRCONSCRIPTIONS D'ACTIONS SOCIALES

République du Congo

Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes
Crédit N° 71140-CG

N° de référence (selon le Plan de Passation de Marchés) :
CG-PSIPJ-231-SC-SQC-2026

Intitulé de la mission : Recrutement d'un bureau/cabinet d'études en génie civil chargé des études techniques et du contrôle pour la réhabilitation des directions départementales et des circonscriptions d'actions sociales.

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu de la Banque mondiale un financement additionnel d'un montant de 83 millions USD. En mars 2024, le projet PLRUC a changé de nom et se dénomme « Projet de protection sociale et d'inclusion productive des jeunes (PSIPJ) ». Placé sous la tutelle du Ministère des Affaires Sociales, de la Solidarité et de l'Action Humanitaire (MASSAH), le PSIPJ est un outil de mise en œuvre de l'axe 1 de la Politique Nationale de l'Action Sociale. Il vise à renforcer l'impact du PLRUC en élargissant l'accès aux Filets Sociaux et aux opportunités de revenus pour les jeunes et les femmes en état de vulnérabilité afin d'accroître leur résilience aux chocs liés aux changements climatiques. Le projet est doté d'un Comité de Pilotage (COPIL) et d'une Unité de Gestion (UGP) dirigée par un Coordonnateur.

Par ailleurs, dans le cadre de l'amélioration des conditions de travail et de la qualité des services sociaux, le Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ) entend réhabiliter plusieurs bâtiments abritant les Directions Départementales des Affaires Sociales (DDAS) et les Circonscriptions d'Actions Sociales (CAS). C'est pourquoi, pour se rendre compte de l'ampleur des réalisations, des missions avaient été menées dans les différents sites.

2. Les Services de Consultant ("Les Services") ont pour objectif d'élaborer une proposition pour réaliser les études architecturales et techniques de réhabilitation afin de garantir des infrastructures conformes aux normes en vigueur.

Les termes de référence détaillés de la mission peuvent être obtenus à l'adresse indiquée ci-dessous.

3. Le présent Avis à Manifestation d'Intérêt a pour objectif de sélectionner un (01) consultant (Bureau d'étude, cabinets) dont l'expertise est avérée dans la réalisation de missions similaires pour la fourniture des Services.

4. L'Unité de Gestion du Projet de protection sociale et d'inclusion productive des jeunes (PSIPJ) invite les bureaux d'étude ou cabinet éligibles (« Consultants ») à manifester leur intérêt à fournir les Services sus indiqués. Les bureaux/Cabinets intéressés doivent fournir un dossier comportant une lettre de manifestation d'intérêt et les informations pertinentes indiquant qu'elles sont qualifiées pour exécuter les prestations demandées (brochures, attestations de bonne exécution concernant l'exécution de contrats analogues, expérience dans des conditions similaires, années de réalisation, coûts, clients, copies de Diplôme et Curriculum Vitae (CV), etc.).

Le Consultant sera un bureau d'étude et de contrôle, doit être inscrit sur un ordre d'architecte / d'ingénieur du Congo (une preuve de l'inscription étant exigée). Il devra justifier d'au moins :

- cinq (05) années d'expérience dans les domaines du Génie Civil avec une spécialisation en Bâtiments (études, suivi-contrôle, conception de plans architecturaux ou toute autre activité étroitement liée);
- la réalisation d'au moins deux missions similaires en tant que bureau d'étude et bureau de contrôle.

L'exécution effective de chaque mission doit être justifiée par une attestation de bonne exécution délivrée par le commanditaire de l'étude.

Le consultant devra présenter et coordonner une équipe composée de six (06) experts clés ayant les qualifications minimales

suivantes :

- Un Ingénieur de conception en Génie Civil (chef de mission) : il doit avoir un diplôme de niveau Bac+5 en génie civil, travaux publics ou équivalent, avec au moins cinq (05) années d'expérience dans les domaines des constructions civiles (études, conception, suivi-contrôle de bâtiments publics d'au moins quatre (04) travaux de construction / réhabilitation de bâtiments publics ou toute autre activité étroitement liée). Il doit avoir déjà réalisé au moins deux missions similaires en qualité d'ingénieur de conception dans des missions d'études techniques (Avant-Projet Simplifiée / Avant-Projet Détaillé) pour des travaux. L'ingénieur de conception doit être membre de l'ordre des Ingénieurs du Congo,

- Un architecte : il doit être titulaire d'un diplôme d'architecte d'au moins BAC+3. Il doit être inscrit sur un Ordre des Architectes du Congo et avoir au moins une expérience de cinq (05) ans dans le domaine de la conception de bâtiments. Il doit avoir déjà réalisé au moins trois missions similaires en qualité d'architecte d'au moins quatre (04) travaux de construction / réhabilitation de bâtiments publics (consultant individuel ou expert d'une équipe d'un cabinet).

- Un électricien ou en électrotechnicien : il doit avoir au moins le niveau Bac+3 en électricité (spécialisation Bâtiment) ou équivalent, avec au moins 03 ans d'expérience professionnelle en matière d'étude d'électrification (dimensionnement y compris), d'installation électrique, de suivi-contrôle des travaux de réseautage électrique et d'installation de matériels et équipements électriques. Il doit avoir réalisé au moins trois missions d'ampleur similaire aux travaux objet de la présente consultation,

- Un plombier : il doit avoir au moins le niveau Bac+3 en plomberie (spécialisation Bâtiment) ou équivalent, avec au moins 03 ans d'expérience professionnelle en matière d'étude de plomberie (dimensionnement y compris), d'installation de tuyauteries, de suivi-contrôle des travaux de plomberie et d'installation des équipements. Il doit avoir réalisé au moins trois missions d'ampleur similaire aux travaux objet de la présente consultation

- un Technicien Supérieur en génie civil, métreur / économiste de bâtiment : Expérience spécifique dans la préparation des plans et dessins d'au moins trois (03) travaux de construction / réhabilitation de bâtiments publics.

- un dessinateur : Expérience spécifique dans la préparation des plans et dessins d'au moins trois (03) travaux de construction / réhabilitation de bâtiments publics.

NB : les expériences du personnel doivent être soutenues par des attestations de bonne fin délivrées par les bénéficiaires des prestations. Toute expérience qui n'est pas justifiée par une attestation ou références des bénéficiaires pour confirmation, ne sera pas prise en compte.

5. L'attention des consultants intéressés est attirée sur les dispositions des paragraphes 3.15 et 3.16 du Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement (FPI) de la Banque mondiale Edition de septembre 2025 (le « Règlement de Passation des Marchés ») qui définit la politique de la Banque mondiale en matière de conflits d'intérêts. Les Consultants doivent être exempts de tout risque de conflits d'intérêt au regard de ces dispositions.

6. Les firmes peuvent s'associer avec d'autres firmes pour renforcer leurs compétences respectives. Cependant, elles doivent indiquer clairement si l'association prend la forme d'une coentreprise et / ou d'un Groupement. Dans le cas d'une coentreprise, tous les partenaires de la coentreprise seront conjointement et solidairement responsables de l'intégralité du contrat, s'ils sont sélectionnés.

7. Le recrutement du consultant se fera suivant la méthode de Sélection fondée sur les Qualifications du Consultant (QC) conformément au Règlement de Passation des Marchés. Les cabinets / bureaux seront évalués sur la base de leurs références, notam-

ment de leurs expériences et les qualifications du personnel clé proposé pour la mission Les critères d'évaluation et leurs poids respectifs sont les suivants :

DESCRIPTION	SCORE MAXIMUM
(i) Expérience du Consultant pertinente pour la mission / 40 points	40 points
(ii) Qualifications du Personnel Clé / 60 Points	60 Points
Un Ingénieur de conception en Génie Civil (chef de mission)	14 Points
Un architecte	12 Points
Un électricien ou en électrotechnicien	10 Points
Un plombier	8 Points
Un Technicien Supérieur en génie civil, métreur / économiste de bâtiment	08 Points
Un dessinateur	08 Points
Total	100 points

Au terme de l'évaluation des manifestations d'intérêts, le cabinet qui obtiendra la note finale la plus élevée et justifiant les Compétences et qualifications du Consultant décrits au point 4 sera retenu et invité à remettre une proposition technique et financière en vue de la négociation du contrat.

8. De plus amples informations peuvent être obtenues à l'adresse ci-dessous pendant les heures de bureau de 9 heures à 13 heures et de 14 heures à 17 heures (heures locales).

9. La manifestation d'intérêt doit comporter :

- a) La lettre de manifestation d'intérêt;
- b) En cas de groupement, une copie de l'accord de groupement ou celle de la lettre d'intention de regroupement;
- c) Le formulaire de renseignement du candidat;
- d) La présentation du candidat (son existence légale, organisation, personnel);
- e) Les références pertinentes relatives à l'exécution de missions similaires (fiches projets ou Attestations de bonne exécution);
- f) La copie du RCCM ou tout autre document équivalent pour les entreprises étrangères;
- g) Les copies des diplômes et Curriculum Vitae (CV) du personnel clé proposé pour la mission;
- h) Toutes autres informations pertinentes.

Les manifestations d'intérêt doivent être déposées sous pli fermé comprenant cinq (05) exemplaires dont un (01) original et Quatre (04) copies et une (01) clé USB, le tout placé dans une même enveloppe. L'enveloppe devra porter clairement la mention :

« Manifestation d'intérêt pour le Recrutement d'un consultant (bureau/cabinet d'études) en génie civil chargé des études techniques et du contrôle pour la réhabilitation des directions départementales et des circonscriptions d'actions sociales ».

Les dossiers devront être soumis au plus tard le vendredi 24 avril 2026 à 12 heures précises (heure de Brazzaville) à l'adresse ci-dessous. L'ouverture publique des plis ayant lieu le même jour à 12 heures 30 minutes.

La procédure de soumission est la suivante :

Nom de l'Agence d'exécution : Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ).

Adresse : sis dans l'enceinte de la forêt de la patte d'Oie, derrière le tennis Club de Brazzaville, quartier Diata, Arrondissement 1 Makélékélé-Brazzaville

Numéro de téléphone : (+242) 06.135.90.90

Adresse électronique : cpm@psipj.com

Fait à Brazzaville, le 7 avril 2026

Le Coordonnateur

Antoine Régis NGAKEGNI

DISPARITION

La Nation rend hommage à Benjamin Evayoulou

L'ambassadeur du Congo au Japon, le professeur émérite Benjamin Evayoulou, a tiré sa révérence le 20 mars dernier à Brazzaville, des suites d'une maladie. La République reconnaissante lui a rendu hommage le 7 avril, au Palais des congrès avec le ministre des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger, Jean-Claude Gakosso, en tant que représentant du chef de l'Etat pour cette cérémonie d'adieu.

« Benjamin Evayoulou a œuvré au renforcement des relations entre la République du Congo et le Japon », a dit Guy Nestor Itoua, secrétaire général du ministère des Affaires étrangères, de la Francophonie et des Congolais de l'étranger en lisant l'oraison funèbre.

Il a précisé que le Pr Benjamin Evayoulou a rejoint la diplomatie congolaise après sa nomination en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo au Japon par décret présidentiel n° 2021-499 du 6 décembre 2021.

« Pendant l'exercice de ses hautes et nobles fonctions, il a travaillé au renforcement des relations d'amitié et de coopération entre la République du Congo et le Japon... », a-t-il rappelé. « Jusqu'à son décès, il a su incarner avec dignité, intelligence et constance les valeurs de paix et de dialogue qui fondent notre action diploma-



tique... Sa sagesse, sa courtoisie, sa fine connaissance des enjeux internationaux et son sens aigu de la diplomatie resteront

gravés dans nos mémoires », a confié le secrétaire général. Chercheur et auteur de plusieurs ouvrages, Benjamin

Jean-Claude Gakosso décorant l'illustre disparu DR Evayoulou a été un homme de devoir. Par décret présidentiel, l'illustre disparu a été élevé à titre posthume au grade de

commandeur dans l'Ordre du dévouement congolais. Au nom du président de la République, chef de l'Etat, grand maître des Ordres nationaux et en vertu des pouvoirs qui lui étaient délégués, Jean-Claude Gakosso a procédé à la décoration de l'illustre disparu. « Nous vous faisons commandeur dans l'Ordre du dévouement congolais », a-t-il dit. Du témoignage sur Benjamin Evayoulou, il est important de retenir que c'était un homme de grande modestie, discret, de conversation agréable, fin diplomate. « Plusieurs étudiants de l'Université Marien-Ngouabi retiendront de lui qu'il fut un très bon professeur d'anglais », a-t-on appris. Benjamin Evayoulou a été porté en terre le 8 avril au cimetière du centre-ville de Brazzaville.

Rappelons qu'en 2021, la République du Congo avait déploré le décès de l'ancien ambassadeur au Japon, Félix Ngoma.

Marie Alfred Ngoma

DIPLOMATIE

Cérémonie d'adieu en l'honneur de l'ambassadeur de la Tanzanie en France

À l'initiative du Groupe des ambassadeurs bilatéraux africains en France et sous les auspices du doyen dudit groupe, une cérémonie d'adieu a été organisée en l'honneur de son Excellence Ali Jabir Mwadini, ambassadeur extraordinaire, plénipotentiaire et délégué permanent auprès de l'Unesco.

La cérémonie s'est tenue, le 7 avril, à l'ambassade de la République fédérale démocratique d'Éthiopie, en présence de plusieurs membres du corps diplomatique accrédité en France et de personnalités diplomatiques parmi lesquels Armand Rémy Balloud-Tabawé, ministre conseiller, représentant son Excellence Rodolphe Adada, ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de la République du Congo en France.

Entre poignées de main et accolades, la cérémonie s'est conclue dans une atmosphère conviviale marquée par des échanges chaleureux, des rappels de moments de souvenirs et, surtout, de la part de l'assistance, une formulation unanime de vœux de réussite, de succès à l'adresse de l'ambassadeur Ali Jabir Mwadini pour la suite de sa carrière.

En effet, après trois ans d'exercice, ce haut fonctionnaire chevronné quitte la scène diplomatique parisienne où il a représenté son pays en France avec une juridiction étendue au Portugal, à la Tunisie et à l'Espagne.

Appelé à d'autres fonctions, il servira désormais son pays à la Présidence de la République où il a été nommé directeur de cabinet de la présidente de la Tanzanie.

M.A.N.

COOPÉRATION

La RDC accueillera les migrants expulsés des Etats-Unis

Le gouvernement de la République démocratique du Congo (RDC) a annoncé, dans un communiqué, avoir conclu un accord avec le gouvernement américain afin d'accueillir dès la fin de ce mois d'avril plusieurs expulsés de pays tiers venant des États-Unis.

Le document précise, par ailleurs, que la prise en charge logistique et technique sera assurée par l'administration américaine à travers des agences chargées de l'immigration. Le dispositif d'accueil aux alentours de Kinshasa sera déjà mis en place pour recevoir ces personnes. La RDC s'aligne avec cet accord aux côtés de plusieurs autres pays africains qui avaient accepté de recevoir des expulsés des États-Unis tels que le Rwanda, le Ghana, l'Eswatini, le Cameroun, l'Ouganda et la Guinée équatoriale.

Les Dépêches de Brazzaville

CAN-2025

En visite à Dakar, le président de la CAF promet un football africain débarrassé de tous ses problèmes

Trois semaines après la décision très contestée d'un jury d'appel de la Confédération africaine de football de décerner la CAN 2025 au Maroc plutôt qu'au Sénégal après les événements de la finale, Patrice Motsepe, le président de l'Instance, s'est rendu à Dakar. S'il n'était pas là pour évoquer la finale, il a promis un football africain débarrassé de « tous ses problèmes ».

Le président de la Confédération africaine de football (CAF), Patrice Motsepe, s'est prononcé mercredi pour un football africain débarrassé de « tous les problèmes » susceptible d'entacher son équité. En visite à Dakar, le patron du foot africain a promis plusieurs réformes pour le rendre plus « respecté ».

Sa venue dans la capitale sénégalaise intervient trois semaines après la décision contestée d'un jury d'appel de la CAF de retirer au Sénégal son titre de champion d'Afrique obtenu deux mois plus tôt sur le terrain face au Maroc le 18 janvier à Rabat (1-0 après prolongations) et d'homologuer le sacre en faveur des Lions de l'Atlas. Cette décision, rendue le 17 mars, a provoqué colère et indignation au Sénégal, qui a déposé un recours devant le Tribunal arbitral du sport.

« La principale raison de ma venue au Sénégal est pour exprimer mon engagement à collaborer avec les dirigeants sénégalais pour le développement du foot-

ball africain », a déclaré Patrice Motsepe lors d'une conférence de presse. « Nous sommes conscients qu'il est arrivé que des décisions prises n'ont pas été de l'avis de tout le monde. C'est pourquoi nous essayons d'initier des réformes qui nous permettront d'éviter à l'avenir tous ces genres de situation et de promouvoir un football africain débarrassé de tous ces problèmes qui peuvent entacher son équité », a-t-il poursuivi.

Le dirigeant sud-africain de la Confédération africaine s'est dit confiant dans le fait qu'à l'issue de tout cela, les 54 pays membres de la CAF en sortiront plus unis et que le football africain sera plus compétitif et respecté partout dans le monde. Patrice Motsepe avait été reçu auparavant par le président sénégalais Bassirou Diomaye Faye avec qui il a eu « d'excellents échanges », a-t-il indiqué à la presse. Le soir de la finale, le 18 janvier à Rabat, l'arbitre avait

accordé en toute fin de match un pénalty au Maroc après consultation de la vidéo assistance. Ulcérés par sa décision, plusieurs joueurs sénégalais avaient quitté le terrain et la finale avait basculé dans le chaos et la confusion.

Les joueurs sénégalais étaient finalement revenus sur le terrain, l'attaquant marocain Brahim Diaz avait totalement raté son pénalty et le Sénégal s'était imposé 1-0 sur un but de Pape Gueye pendant la prolongation. Mais dans sa décision du 17 mars, le jury d'appel de la CAF a déclaré l'équipe du Sénégal « forfait lors de la finale » en raison du départ des joueurs et homologuant la victoire du Maroc par 3-0. La Fédération sénégalaise de football a fait appel devant le Tribunal arbitral du sport. Aucune date n'a encore été fixée pour cette procédure. « Quelle que soit la décision que le TAS prendra, nous la respecterons », a assuré Patrice Motsepe.

AFP



**AVIS A D'APPEL D'OFFRES NATIONAL
AAON n° 002/MASSAH/UGP-PSIPJ/F/AON/2026
POUR LA SOUSCRIPTION D'UNE POLICE D'ASSURANCE MALADIE POUR LE PERSONNEL DE L'UGP/PSIPJ**

République du Congo
Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes
Crédit N° 71140-CG

N° de référence (selon le Plan de Passation de Marchés) : CG-PSIPJ-226-S-AON-2026

1. Le Gouvernement de la République du Congo a obtenu un financement de la Banque mondiale pour la mise en œuvre du Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ), et a l'intention d'affecter une partie de ce financement au paiement des prestations relatives à la couverture d'assurance maladie du personnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP). Les contrats y afférents seront attribués conformément aux procédures de passation des marchés applicables, et les paiements seront effectués selon la méthode de décaissement par paiement direct, telle que définie dans les Directives de la Banque mondiale relatives aux décaissements dans le cadre des financements de projets d'investissement, sauf disposition contraire prévue dans le contrat, notamment en cas de recours à une lettre de crédit.

2. Le Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ) invite, par la pré-

sente, les soumissionnaires éligibles à soumettre leurs offres sous pli fermé pour la fourniture d'une couverture d'assurance maladie au bénéfice du personnel de l'Unité de Gestion du Projet (UGP).

3. La participation au présent processus est exclusivement réservée aux compagnies d'assurance légalement constituées et agréées. Les courtiers ou intermédiaires en assurance ne sont pas éligibles et, à ce titre, leurs manifestations d'intérêt ne seront pas considérées.

4. La procédure de passation de marchés sera conduite par mise en concurrence nationale par Appel d'Offres tel que défini dans le « Règlement des Passations de Marchés de la Banque mondiale pour les Emprunteurs de FPI » septième édition de septembre 2025 », et est ouvert à tous les Soumissionnaires éligibles comme défini dans le Règlement de Passation des Marchés.

5. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations supplémentaires auprès de l'Unité de Gestion du Projet de Protection Sociale, d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ) et examiner le Dossier d'Appel d'Offres durant les heures de bureau de 9:00 à 17:00 heure à l'adresse indiquée ci-dessous.

6. Le Dossier d'Appel d'Offres en français peut être acheté par tout Soumissionnaire intéressé en formulant une demande écrite à l'adresse ci-dessous contre un paiement non remboursable de cinquante mille (50 000) francs CFA. La méthode de paiement sera par dépôt ou virement bancaire au compte ci-après : 30015 24201 10120003244 96 domicilié à la Banque Congolaise de l'Habitat (BCH) Congo.

7. Les Offres doivent être remises au Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ) à l'adresse ci-dessous au plus tard le vendredi 22 mai 2026. La remise des Offres par voie électronique ne sera pas permise. Toute Offre reçue après la date limite de remise des Offres sera écartée.

8. Les offres seront ouvertes publiquement en présence des représentants désignés des Soumissionnaires et de toutes personnes qui souhaitent assister à l'ouverture des Offres à l'adresse indiquée ci-dessous : le 22 mai 2026 à 12 heures 30 minutes. Les Offres doivent être accompagnées d'une Déclaration de Garantie d'Offre », signée et cachetée (toute autre forme ne sera pas acceptée).

9. Les offres doivent être déposées sous pli

fermé comprenant quatre (04) exemplaires dont un (01) original et trois (03) copies et une (01) clé USB, le tout placé dans une même enveloppe. L'enveloppe devra porter clairement la mention : « Souscription d'une police d'assurance maladie pour le personnel de L'UGP/PSIPJ »

10. Veuillez noter que le Règlement de Passation des Marchés exige que l'Emprunteur divulgue les informations sur les bénéficiaires effectifs du Soumissionnaire attributaire, dans le cadre de la Notification d'Attribution de Marché, en renseignant le Formulaire de Divulgaration des Bénéficiaires Effectifs inclus dans le dossier d'Appel d'Offres ».

11. Les adresses auxquelles il est fait référence ci-dessus sont :

Nom de l'Agence : Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ) sis dans l'enceinte de la forêt de la patte d'Oie, derrière le tennis Club de Brazzaville, quartier Diata, Arrondissement 1 Makélékélé-Brazzaville ; Tél : (+242) 06.135.90.90, E-mail : cpm@psipj.com de 9 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.

Fait à Brazzaville, le 7 avril 2025

**Le Coordonnateur
Antoine Régis NGAKEGNI**

**AVIS A DEMANDE DE COTATIONS
DC N° 003/MASSAH/UGP-PSIPJ/F/CF/2026
ACQUISITION D'ONDULEUR ET AUTRES EQUIPEMENTS AU PROFIT DU REGISTRE SOCIAL UNIQUE (RSU) A BRAZZAVILLE**

République du Congo
Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes
Crédit N° 71140-CG

N° de référence (selon le Plan de Passation de Marchés) : CG-PSIPJ-230-F-DC-2026

1. La République du Congo a obtenu un financement de l'Association Internationale de Développement (IDA) pour financer le coût du Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ). Conformément aux procédures de la Banque mondiale, le projet se propose d'utiliser une partie du montant de ce financement pour effectuer les paiements au titre du marché relatif à l'acquisition des onduleurs et autres équipements au profit du Registre Social Unique à Brazzaville.

L'Unité de Gestion du Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ) sollicite des offres fermées de la part des soumissionnaires éligibles et répondant aux qualifications requises pour l'acquisition des onduleurs et autres équipements au profit du Registre Social Unique à Brazzaville.

2. La procédure de passation de

marchés sera conduite selon la procédure de demande de cotations telle que prévue au point 5 de l'ANNEXE XII du « Règlement de Passation des Marchés pour les Emprunteurs sollicitant le Financement de Projets d'Investissement » de la Banque mondiale de Juillet 2016 Révisions Novembre 2017, Août 2018, novembre 2020, septembre 2023 et février 2025 ».

3. Les Soumissionnaires intéressés et éligibles peuvent obtenir des informations auprès de l'Unité de Gestion du Projet de Protection Sociale, d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ) et prendre connaissance du dossier de demande de cotations à l'adresse mentionnée ci-après : sis dans l'enceinte de la forêt de la patte d'Oie, derrière le tennis Club de

Brazzaville, quartier Diata, Arrondissement 1 Makélékélé-Brazzaville ; Tél : (+242) 06.135.90.90, E-mail : cpm@psipj.com de 9 h 00 à 16 h 00 du lundi au vendredi.

4. Le dossier de demande de cotations en français peut être obtenu gratuitement par les candidats intéressés en version papier ou électronique auprès de l'UGP du projet PSIPJ ou par mail aux adresses

ci-dessous.

5. Les offres devront être remises à la cellule de passation de l'Unité de Gestion du projet PSIPJ au plus tard le 20 avril 2026 à 12 heures 00 minute TU en un (1) original et trois (03) copies, plus la version électronique. L'ouverture des plis se fera à l'issue des dépôts des offres, dans les locaux de l'Unité de Gestion du projet PSIPJ à partir de 12h 30 minutes et les fournisseurs qui le souhaitent peuvent y assister.

La soumission des offres par voie électronique « ne sera pas » autorisée.

Les offres remises en retard (hors délai) ne seront pas acceptées

6. Aucune garantie de soumission n'est exigée. En outre, les soumissionnaires devront joindre à leurs offres, les pièces administratives suivantes en cours de validité :

- Leur dossier fiscal à jour ;
- Leur numéro d'Identification Unique (NIU) ;
- Leur attestation de registre du commerce et de crédit mobilier (RCCM) ;
- Patente ;
- Un certificat de non-faillite.

7. Les offres resteront valables pendant soixante jours (60) jours pour

compter de la date limite ci-dessus fixée pour leur remise. La livraison et l'installation se feront, dans les locaux du Siège de Registre Social Unique (RSU) à Brazzaville. Le délai de livraison sera de soixante (60) jours calendaires à compter de la signature de la lettre de marché.

8. L'UGP-PSIPJ se réserve le droit d'accepter, de rejeter toutes les offres ou d'annuler la procédure de demande de cotations à tout moment avant l'attribution du marché.

9. L'adresse à laquelle il est fait référence ci-dessus est :

Nom de l'Agence d'exécution : Projet de Protection Sociale et d'Inclusion Productive des Jeunes (PSIPJ). Adresse : sis dans l'enceinte de la forêt de la patte d'Oie, derrière le tennis Club de Brazzaville, quartier Diata, Arrondissement 1 Makélékélé-Brazzaville
Numéro de téléphone : (+242) 06.135.90.90
Adresse électronique : cpm@psipj.com

Fait à Brazzaville, le 03 avril 2026

**Le Coordonnateur
Antoine Régis NGAKEGNI**

MUSIQUE

L'orchestre les Bantous de la capitale restructure son bureau exécutif

Tenue le 20 mars au siège social provisoire de l'orchestre Bantous à Brazzaville et présidée par le premier vice-président, Jacques Ongotto, une réunion a permis la mise en exploitation de la vision du président général ; la restructuration du bureau exécutif ; le travail sur la tenue de la session inaugurale ; et de passer en revue quelques points inscrits en divers.

Le président de séance a rappelé que l'orchestre mythique les Bantous de la capitale a été créé, dans les années 1960, par six auteurs compositeurs originaires de la République du Congo, de retour de Léopoldville (Kinshasa) où ils évoluaient dans les orchestres Tout-Puissant OK-Jazz et Rock-A-Mambo. Les six pères fondateurs, à savoir Jean Serge Essous, Dieudonné Nino Malapet, Ben Saturnin Pandi, Célestin Célio Nkouka, Édouard Edo Nganga, ont tous terminé leurs carrières musicales respectives au sein des Bantous de la capitale. « Ce qui revient à dire que nous avons le devoir de sauvegarder et de transmettre ce patrimoine national, riche de près de 67 ans de créations musicales, aux générations futures », a expliqué Jacques Ongotto.

Par la suite, Joseph Mpenaya, secrétaire général, a fait la lecture du procès-verbal de la réunion précédente tenue par le Comité Bantous de France, sous la direction du président général de l'orchestre, Maurice N'Guesso. Il ressort de ce document les listes des membres d'honneur, du bureau exécutif et le Comité de France tel qu'il suit :

Bureau d'honneur

-Présidente d'honneur: la Première dame, Antoinette Sassou N'Guesso ;
-1^{er} vice-président: le ministre d'État, Alphonse Claude Nsilou.

Membres: le 1^{er} vice-président de l'Assemblée nationale, Léon Alfred Opimbat ; le directeur général de la



SNPC, Maixent Raoul Ominga ; la Mministre de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs, Lydie Pongault ; la ministre des Transports, de l'Aviation civile et de la Marine marchande, Ingrid Ebouka-Babackas ; le chef d'état-major particulier du président de la République, le général de division Noël Léonard Essongo ; l'ambassadeur de la République du Congo auprès de l'Unesco, Henri Ossebi ; la directrice générale du mémorial Pierre-Savorgnan-de-Brazza, Belinda Ayessa ; l'ancien ambassadeur de France en République du Congo, François Barateau ; l'ancien

ministre Alain Akouala Atipault ; l'ancienne directrice de l'Institut français en République du Congo, Marie Audigier ; l'ancien administrateur-maire de l'arrondissement 4, Loandjili Pointe-Noire, Toussaint Loemba ; le directeur général de Franck Export.

Bureau exécutif

-Président général: Maurice N'Guesso ;
-Président délégué, chef d'Orchestre: Côme Kosmos Moutouari ;
-1^{er} vice-président: Jacques Ongotto ;
-2^e vice-président: Dieudonné Lousakou ;
-3^e vice-président: Médard Milanou-Nsonga ;

-Secrétaire général: Joseph Mpenaya ;
-Trésorière générale: Clémence Bayidikila ;
-1^{er} adjoint chef d'orchestre : Simon Mouangouani ;
-2^e adjoint chef d'orchestre: Saint Pétro Mbongou ;
-Directeur artistique: Gérald Bantsimba ;
-Manager chargé du protocole du président, du matériel et de la logistique: Palmade Atipo ;
-Chargé du sponsoring, de la communication, des relations publiques: Blanchard du Ngokoudi ;
-Conseiller artistique du président: Charles Bouetoumoussa.

Comité de France/Comité d'honneur

-Président d'honneur: Clément Ossinonde;

-Membres: Mariotti Ouabari et Ghislain Joseph Gabio Mougabio.

Bureau exécutif

-Président Didier Kabala;

-Vice-président: Alain Onkani;

-Secrétaire général: Marcellin Kou-bassana Naka;

-Trésorier :Guy Poy;

- Chargé de la production: Anytha Ngapy;

-Chargé de la communication: Denis Malanda;

-Membres: Jean Pierre Kabala ; Julien Tounde Nere ; Boniface Otsoua.

Les points inscrits à la réunion ont permis de s'accorder sur le fait qu'il faut se mettre résolument au travail tant sur le plan administratif, financier et matériel. Les participants ont été unanimes : un orchestre de la trempe

des Bantous de la capitale doit avoir une administration forte où toutes les intelligences doivent porter sur le progrès et le rayonnement de celui-ci tant sur le plan national qu'international. Ils ont entériné le fait que Anytha Ngapy, producteur distributeur au sein du Bureau de France, devienne à part entière membre du Bureau exécutif national ; que Blanchard Ngokoudi tienne le poste de manager, chargé des relations publiques.

Ils ont acté le fait de mettre la lumière en ce qui concerne la production et la distribution du dernier album dont la vente physique traîne depuis bientôt plus d'un an alors que la vente en ligne se fait sur YouTube.

Tenant compte de la dynamique qui devra s'opérer au sein de l'administration, ils ont approuvé le désistement de Palmade Atipo au poste de manager chargé du protocole du président, du matériel et de la logistique.

Lors de la session inaugurale, il s'agira de présenter la vision du président Maurice N'Guesso et la présentation des membres élus aux musiciens en vue de la marche à suivre afin d'atteindre les objectifs fixés dans le temps et l'espace.

Enfin, s'agissant des «divers», les points inscrits ont été passés en revue dans une ambiance participative et cordiale, les deux principaux portant sur les modifications à apporter aux Statuts et au Règlement intérieur, et à l'élaboration de la charte du musicien.

Marie Alfred Ngoma

LIVRE

Roch Régis Bikoua publie «La gouvernance responsable pour le climat»

Paru aux éditions Libres-opinions au Burkina Faso, le livre de 166 pages dénonce l'écoblanchiment, l'inaction institutionnelle, l'hypocrisie des puissances économiques et l'absence de mécanismes contraignants capables d'imposer une véritable justice climatique. Cet ouvrage propose aussi des pistes fortes pour bâtir une gouvernance climatique inclusive, transparente, équitable et réellement responsable.

Constitué de quinze chapitres indépendants, chacun abordant un thème précis, le livre «La gouvernance responsable pour le climat » est un essai politique et environnemental qui interroge avec lucidité l'un des plus grands défis du XXI^e siècle: l'incapacité des dirigeants mondiaux à répondre efficacement à l'urgence climatique. A travers une analyse rigoureuse et engagée, son auteur Roch Régis Bikoua met en lumière le fossé grandissant entre les discours prononcés lors des sommets internationaux et la réalité des actions concrètes sur le terrain. Et il s'interroge sur tant de promesses qui restent sans lendemain, les populations les plus vulnérables, notamment en Afrique, qui continuent de payer le prix fort d'une crise qu'elles n'ont pas provoquée.

Roch Régis Bikoua revient sur les dix ans après l'Accord de Paris, dont les effets du réchauffement sont désormais visibles partout : inondations, typhons, ouragans, canicules, sécheresses et incendies ravagent plusieurs régions du monde. C'est donc

un appel à la conscience collective, une invitation à repenser le pouvoir face à la planète. L'auteur rappelle qu'à Belém, dans le nord du Brésil, 193 délégations étaient réunies pour la trentième conférence sur le climat de l'organisation des Nations unies afin de coordonner la lutte internationale contre le réchauffement climatique.

Aucun pays n'échappe aujourd'hui aux conséquences du changement climatique

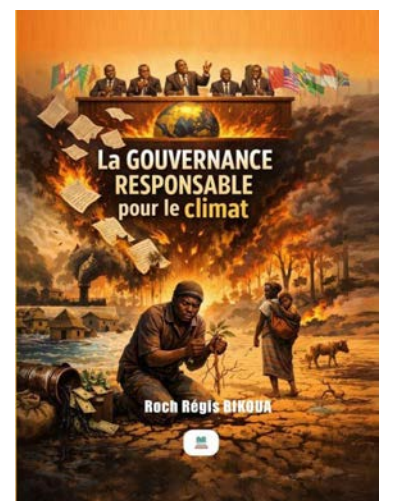
Dans cet ouvrage, l'auteur revient également sur certaines déclarations lors de cette trentième édition de la COP30 tenue sans les États-Unis, dont celles d'Aïssatou Diouf, coordinatrice pour l'Afrique de l'Ouest au Réseau action climat international, qui a indiqué qu'aucun pays africain n'échappe aujourd'hui aux conséquences du changement climatique. « Si je prends l'exemple du Sénégal, de la petite à la grande côte sénégalaise, toutes les villes, toutes ces régions sont touchées par l'avancée de la mer avec des im-

pacts sur le produit intérieur brut. Beaucoup d'hôtels aujourd'hui n'ont plus de plage. Ça veut dire moins d'emploi pour les acteurs qui évoluent, par exemple, dans le tourisme [...] La hausse des températures est notée un peu partout en Afrique : les températures peuvent atteindre plus de 40 degrés Celsius tout au long de l'année », a-t-elle précisé. Pour Simon Stiell, secrétaire exécutif d'ONU Climat qui a appelé à ce que tous les pays unissent leurs forces : « Votre travail n'est pas de vous battre les uns avec les autres, votre travail est de combattre la crise climatique... Se lamenter n'est pas une stratégie, nous avons besoin de solutions ».

L'auteur de « La gouvernance responsable pour le climat » dénonce également le non-respect des engagements qui discrédite la diplomatie climatique et met en cause le devoir de moral d'une gouvernance se voulant exemplaire. « Il est regrettable de constater l'écart considérable entre les discours et les actes », a-t-il décrit. Roch Régis Bikoua est aussi



l'auteur de deux ouvrages édités au Congo-Brazzaville information en 2023 et 2024, à savoir « Un regard sur l'environnement au Congo » et « L'Excellence environnementale, une énergie à bon marché », un livre qui adopte des politiques énergétiques et environnementales favorables qui encouragent la transition vers des énergies propres et renouvelables, tout



en assurant l'accès à l'énergie pour tous les citoyens. Un livre qu'il a écrit avec la participation de l'association Espoir pour l'avenir climatique.

Écrivain et activiste politique originaire de la République du Congo, Roch Régis Bikoua est diplômé de l'institut européen d'électronique et d'informatique de Casablanca au Maroc. Il est le fondateur et l'actuel président de l'association Espoir pour l'avenir climatique.

Bruno Zéphirin Okokana



MINISTÈRE DE L'ÉCONOMIE, DU PLAN ET DE L'INTEGRATION REGIONALE
PROJET DE CREATION DES ACTIVITES ECONOMIQUES INCLUSIVES ET RESILIENTES AU CHANGEMENT CLIMATIQUE
UNITE DE GESTION DU PROJET

Financement : Banque Internationale de Reconstruction pour le de Développement (BIRD - 9493-CG), Partenariat Mondial pour les Paysages Durables et Résilients (PROGREEN - C0684-CG) et (IDA - 7433-CG)

AVIS DE REPORT DE LA DATE LIMITE DE DEPOT DES CANDIDATURES

AMI N°003/MEPIR/PROCLIMAT/UGP-CPM/26
SERVICES DE CONSULTANT
(Firme)

Intitulé de la Mission : Recrutement de l'agence d'analyse et de sélection des plans d'affaires des micros, petites et moyennes entreprises, des coopératives et des groupements potentiels candidats aux subventions du ProClimat
N° de référence : CG-PROCLIMAT-005-C-SFQC-26

Référence et date de publication : Les Dépêches de Brazzaville n°5178 - mercredi 25 mars 2026.

Le présent rectificatif s'adresse aux potentiels soumissionnaires à l'avis à manifestation sus cité.

Le rectificatif porte sur :

Les délais de soumission des dossiers : date limite de dépôt des dossiers initialement prévue au 06 Avril 2026 à 16h00 est reportée au 14 avril 2026 à 16h00.

Les autres informations de l'avis à manifestation d'intérêt initial restent inchangées.

Fait à Brazzaville, le 02 avril 2026

Le Coordonnateur

Mexans Sosthène MAYOUKOU



GROUPEMENT INTERBANCAIRE MONETIQUE DE L'AFRIQUE CENTRALE (GIMAC)

APPEL D'OFFRE POUR LE RECRUTEMENT D'UN CABINET
CONSEILS EN RESSOURCES HUMAINES

Référence N°/GIMAC/DG/2026

Le Groupement Interbancaire Monétique de l'Afrique Central (GIMAC) lance un appel d'offre pour le recrutement d'un cabinet conseil en ressources humaines.

Retrait du dossier d'appel d'offres

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au GIMAC annexe de Bastos derrière l'Ambassade de Chine à Yaoundé, aux jours et heures ouvrables, sur présentation du reçu de paiement de la somme de deux cent cinquante mille (250 000) FCFA soit trois cent quatre-vingt et un (381) euros sur le compte bancaire ci-dessous :

Compte BICEC : RIB 10001 06860 51583260001 -26

Réponse aux questions des soumissionnaires

Pour toute demande d'informations complémentaires, merci de nous contacter à l'adresse ci-dessous :

recrutement@gimac-afr.org

Réception des dossiers

Les offres doivent être déposées sous plis fermés en cinq (05) exemplaires, une (01) copie originale et une (01) copie numérique sur support magnétique au siège du GIMAC sise aux Services Centraux de la Banque des Etats de l'Afrique Centrale, au plus tard le 25 février 2026 à 13 heures (GMT+1).

L'enveloppe doit porter la mention
Référence N°/GIMAC/DG/2026

Naito NADJITA M'BAIREBE
Chef de Département Administratif
et Financier

Guy Noël LONDONGO
Le Directeur Général Adjoint

NÉCROLOGIE

Christian Brice Elion, journaliste, rédacteur en chef délégué au quotidien "Les Dépêches de Brazzaville", et les enfants Elion Barnier, ont le profond regret d'annoncer aux parents, amis et connaissances le décès de leur mère Pauline Mabourou, survenu le 8 avril à Brazzaville.

La veillée mortuaire se tient au N°82 de la rue Okoulou-Mbié (4^e avenue) à Talangai.

La date d'inhumation sera communiquée dans les prochains jours.

CHANGEMENT DE NOM

On m'appelle Diyeka Dacquin

Je désire désormais être appelé Pandha Dacquin.

Toute personne justifiant d'un intérêt légitime pourra faire opposition dans un délai de trois mois.

UNE ADRESSE E-MAIL
POUR NOUS ADRESSER VOS ANNONCES
PLUS RAPIDEMENT

regie@lesdepechesdebrazzavilles.fr



ÉCONOMIES CRÉATIVES DE L'AFRIQUE FRANCOPHONE ET ANGLOPHONE

Le Congo et le Ghana envisagent un partenariat cinématographique

Du 21 au 27 mars dernier, la réalisatrice et productrice de cinéma de la République du Congo, Claudia Yoka, a séjourné à Accra, au Ghana, avec dans sa délégation l'actrice congolaise et finaliste d'«Africa monologue challenge», Monie Lek, ainsi que la cinéaste francophone originaire de la Guinée Conakry, Dymo Sow. Un séjour au cours duquel Claudia Yoka a émis le souhait de lancer une collaboration cinématographique avec le Ghana.

Le séjour de travail de la réalisatrice et productrice de cinéma du Congo à Accra a été facilité et soutenu par la Chambre africaine des producteurs de contenu (ACCP), qui joue un rôle de premier plan dans l'intégration créative continentale grâce à des initiatives telles que l'Africa monologue challenge et le Programme des ambassadeurs de l'image africaine. A cet effet, dans une initiative historique visant à rapprocher les économies créatives de l'Afrique francophone et anglophone, Claudia Yoka a émis le souhait de lancer une collaboration cinématographique avec le Ghana. Un partenariat qui a pour objectif de promouvoir l'intégration panafricaine par le biais du cinéma, de la culture et du partage de récits.

Durant son séjour, la réalisatrice et cinéaste congolaise a tenu des réunions de haut niveau avec la directrice générale de l'Autorité nationale du film du Ghana, Kafui Danku, ainsi qu'avec d'autres acteurs clés du secteur créatif, dont le cinéaste chevronné et patron de médias, Roger Quartey, ainsi que la réalisatrice primée et doyenne du cinéma ghanéen, Juliet Asante. Ces réunions ont apporté un cadre institutionnel à cette démarche justifiée par la casquette de conseiller technique à la présidence de la République du Congo de Claudia Yoka et par la volonté affirmée de la ministre de l'Industrie culturelle du Congo, Lydie Pongault, de faire éclore tout le potentiel des cinéastes congolais.

Les discussions au cours de ces rencontres ont porté sur la manière d'intégrer les économies créatives de l'Afrique francophone et anglophone afin de raconter des histoires africaines unifiées qui transcendent les frontières linguistiques. La réalisatrice et cinéaste congolaise a expliqué pourquoi le Congo s'est tourné vers le Ghana, citant le rôle



Mawuko Kuadzi, Claudia Yoka, Juliet Ashante, Monie Lek et Nana Dwomoh/DR

historique de ce pays dans le développement de l'industrie cinématographique nigérienne comme un facteur déterminant. En effet, créatifs, techniciens et institutions du Ghana ont joué un rôle essentiel dans l'essor initial de Nollywood, et le Congo cherche aujourd'hui à reproduire cet impact transformateur. « *Le Ghana a prouvé sa capacité à développer une industrie cinématographique. Nous avons vu ce qu'il a accompli avec le Nigeria. Nous souhaitons maintenant qu'il fasse de même avec la République du Congo* », a fait savoir Claudia Yoka.

Pour sa part, la directrice générale de l'Autorité nationale du film (NFA), Kafui Danku, a affirmé que la NFA et le gouvernement ghanéen étaient prêts à mettre en place tout cadre politique nécessaire au succès de cette collaboration. Tout en indiquant que le Ghana s'engage à devenir un pôle de partenariats créatifs continentaux et le gouvernement leverait les obstacles bureaucratiques afin de faciliter les coproductions entre le Ghana et le Congo. « *Je me réjouis*

de cette future collaboration et je m'engage, avec la NFA, à soutenir pleinement la réussite de ce partenariat », a indiqué la réalisatrice congolaise.

Le cinéaste Roger Quartey, également président du secteur Médias et Culture de l'ACCP, a quant à lui exprimé l'engagement total de la chambre à mobiliser tous ses réseaux et ressources pour assurer le succès de cette collaboration. Il a relaté son expérience personnelle au sein de l'équipe pionnière des collaborations ghanéennes-nigériennes qui ont contribué à faire de Nollywood ce qu'il est aujourd'hui. Il a également rappelé comment les créatifs ghanéens ont collaboré avec le Liberia pour y développer un secteur cinématographique après la guerre civile. « *Nous avons l'expérience. Nous avons l'expertise. Et nous sommes prêts à organiser des formations et des ateliers pour les créatifs de la République du Congo* », s'est-il engagé.

Les industries créatives du Ghana et du Congo ont beaucoup à apprendre

De son côté, Juliet Asante, qui a rencontré la délégation congolaise, a exprimé son enthousiasme pour cette collaboration et s'est engagée à être disponible chaque fois que nécessaire pour garantir le succès de ce partenariat. Elle a aussi souligné que les industries créatives des deux pays avaient beaucoup à apprendre l'une de l'autre et que les femmes, en particulier, bénéficieraient d'un mentorat et d'opportunités de production transfrontalières.

La réalisatrice et cinéaste congolaise qui dirige également le festival de cinéma Tazama dans sa région, a exprimé le souhait de connecter le Black star international film festival de Juliet Asante à son festival et d'autres de la région Afrique centrale. Pionnière des femmes cinéastes de fiction de son pays, Claudia Yoka vient, d'ores et déjà, de rallier des femmes directrices de festivals de cinéma du Gabon, du Cameroun, de la Centrafrique et de la République démocratique du Congo dans cette


nouvelle initiative. Les deux réalisatrices ont découvert de nombreuses expériences et difficultés communes. Elles ont convenu que le jumelage de leurs festivals permettrait d'élargir le public, de partager les ressources et de rehausser le profil du cinéma africain des deux côtés du continent.

Mawuko Kuadzi, double lauréat du prix Artios et ambassadeur de l'image africaine le mieux classé (Boursier en contenu sectoriel) au sein du programme pilote de l'ACCP, a été choisi pour gérer le casting d'un projet de film Congo-Ghana, dont le tournage est prévu début 2027 afin de lancer la collaboration. Et l'ambassadeur Kuadzi, qui est entré dans l'histoire comme le premier Africain à recevoir la plus haute distinction de la profession de directeur de casting en quarante ans d'existence, s'est dit prêt à œuvrer au Ghana et au Congo. « *Je m'engage à utiliser des initiatives comme l'Africa monologue challenge pour fédérer les créatifs africains autour d'une seule voix et raconter des histoires africaines à l'africaine* », a-t-il déclaré. Avant de souligner que l'AMC avait déjà prouvé sa capacité à découvrir des talents sur tout le continent et que ce même modèle pourrait être appliqué pour identifier et former des professionnels du casting au Congo.

Il est à noter que Claudia Yoka est la première cinéaste du Congo à avoir signé avec une grande société de distribution de films française travaillant pour Amazon prime, Apple TV et Google TV. C'est une avancée qui, elle espère, va ouvrir les portes à tous ses collègues cinéastes qu'elle accompagne et co-produit majoritairement depuis août 2002. Cette initiative sera, dans sa globalité, placée sous l'autorité du ministère de l'Industrie culturelle, touristique, artistique et des Loisirs.

Bruno Zéphirin Okokana

QUE SON ÂME REPOSE EN PAIX



Henri Blaise GNALI
1927 - 2026

Le clan Princier Boulolo de Vista
Bernadette BAYONNE,
Les Familles, GNALI, GNALI GOMES,
GOMEZ-GNALI, PEMBELLOT,
DJEMBO, FANGUINOVENY, ADOTEVI,
PORTELLA-POATY

La veuve Odette Antoinette GNALI, née PORTELLA,
les enfants et petits-enfants

Ont, la profonde douleur d'annoncer le rappel à Dieu,
survenu ce lundi 23 Mars 2026 à Pointe-Noire,
dans sa 99^{ème} année,

de leur époux, père, frère, oncle, grand-père
et arrière grand-père,

Monsieur
Henri Blaise GNALI
ancien Directeur de la BEAC à Pointe-Noire

Levée de corps le Vendredi 10 avril à 14h00, suivie
de la Veillée mortuaire au domicile familial de Mpita.
les Obsèques auront lieu le Samedi 11 avril 2026
au cimetière de Vista à Diosso.

AGENCE D'INFORMATION
D'AFRIQUE CENTRALE

ADIACTV

TOUTE L'ACTUALITÉ
DU BASSIN DU CONGO

▶ EN VIDÉO

(+242) 06-929-4505
info@adiac.tv
84, Boulevard Denis Sassou N'Guesso
Brazzaville, République du Congo

www.adiac.tv



INVESTITURE

Le président Denis Sassou N'Guesso prête serment jeudi

Le stade de la Concorde de Kintélé, au Nord de Brazzaville, abritera, jeudi 16 avril, la cérémonie d'investiture du président de la République, Denis Sassou N'Guesso, en présence de plusieurs chefs d'État étrangers.

Depuis quelques jours, les travaux sont en cours à l'intérieur et à l'extérieur de la plus grande enceinte sportive du Congo comportant 60 000 places. Inauguré lors des 11es Jeux africains en 2015, le stade de la Concorde vole ainsi la vedette à l'emblématique Palais des congrès situé en plein cœur de Brazzaville qui était habituellement préféré pour ce type de consécration officielle.

Le choix de Kintélé est certainement dicté par la volonté des organisateurs de donner un cachet particulier à l'événement et l'on imagine l'ambiance qui le couronnera si, cela va sans dire, l'arène affiche complet.

Élu au mois de mars dernier avec 94,90% des voix lors de la présidentielle à laquelle prenaient part six autres candidates, Denis Sassou N'Guesso entame à partir de ce 16 avril un nouveau mandat de cinq ans encadré par la mise en œuvre de son projet de société intitulé « Accélération de la marche vers le développement ».

Et c'est peut-être sur cet axe-là que président de la République est le plus attendu par ses compatriotes au regard non seulement des engagements qu'il a pris durant la campagne électo-



rale mais aussi du préjugé favorable que représente sa longue expérience aux affaires à la tête du Congo. Ses partisans ont, en effet, souvent rappelé la nécessité pour le pays de garder le cap de la stabilité en liant « paix et développement », alertant, par ailleurs, sur les crises multiples qui secouent le monde et leurs conséquences sur les pays et leurs économies. Ce contre quoi leurs contradicteurs op-

posent un bilan global qui serait « peu flatteur » à leurs yeux.

« Je dis au peuple que si nous sommes élus, nous allons mettre en œuvre le projet de société que nous avons présenté. Je crois que la réalisation de ce programme ouvrira de meilleurs horizons pour notre pays, pour les jeunes et pour les femmes qui se sont fortement mobilisés autour de cette campagne... Nous pen-

sons que notre pays connaîtra des jours meilleurs... », s'exprimait le président-candidat, le 15 mars, après avoir accompli son acte de vote en compagnie de son épouse, Antoinette Sassou N'Guesso, à la Maison commune de Ouenzé, le cinquième arrondissement. Denis Sassou N'Guesso se déclarait aussi confiant de l'issue du scrutin et peut se réjouir du résultat qu'il a réalisé.

Bien sûr, les grands défis de l'« Accélération de la marche vers le développement », les Congolais ne doutent pas qu'ils sont consignés dans le projet de société du président élu, leurs avis divergent quand ils font allusion à la responsabilité des cadres appelés à accompagner le chef de l'État dans son exercice. À les en croire, le vieil adage « L'homme qu'il faut à la place qu'il faut » devrait être la mesure étalon pour assurer le succès de la noble mission.

Mais ceux qui tiennent ce jugement pensent-ils que les hommes et les femmes à qui l'on fera appel pour assumer telle ou telle fonction tomberont du ciel ? Ils savent que non. À la vérité on les choisira toujours parmi les compatriotes disponibles. La contre-expertise ne pou-

vant venir que de la pratique de chacun sur le terrain et de la capacité de l'exécutif à faire jouer les mécanismes légaux pour élever ou sanctionner en s'appuyant sur les faits.

Ce qui est sûr, au moment où la cérémonie du 16 avril retourne en quelque sorte le couteau dans la plaie des départs ou des entrées dans la future équipe gouvernementale, le mandat 2026-2031 interpelle la plus haute autorité du pays. Les grandes lignes de son nouvel engagement quinquennal sont, entre autres, la diversification et la modernisation de l'économie, la mécanisation de l'agriculture, le développement des infrastructures, l'éducation et le sort de la jeunesse, la lutte contre les antivaleurs, le social et la santé.

Ces différents chantiers ne sont pas nouveaux mais il importe de mettre l'accent sur le parachèvement de ceux dont l'exécution a commencé ou est avancée, de dépoussiérer ceux qui le méritent en se rappelant un slogan que les Congolais avaient porté en triomphe, il y a de cela quelques années : la rupture, oui, les Congolais s'en souviennent encore.

Gankama N'Siah

HYDROCARBURES

La réunion des prix des bruts produits au premier trimestre tenue à Pointe-Noire

Débutés le 8 avril, les travaux de la réunion des prix des hydrocarbures bruts produits au Congo et commercialisés au premier trimestre se sont achevés le 10 avril, à Pointe-Noire, sous la houlette de Bruno Jean Richard Itoua, ministre des Hydrocarbures, accompagné des représentants des sociétés pétrolières et des experts.

Les moyennes trimestrielles pondérées aux productions des différentes qualités sont les suivantes :

Pour le Djeno Mélange : 80,624 dollars par baril avec un différentiel de -4,231 dollars par rapport au Brent daté ; Pour le Nkossa Blend : 82,351 dollars par baril avec un différentiel de -1,929 dollars par rapport au Brent daté ; Pour le Yombo : 75,945 dollars par baril avec un différentiel de -4,966 dollars par rapport au Brent daté ; Pour le Nkossa-Butane : 54,087 dollars par baril avec un différentiel de 1,475 dollars par rapport aux cargaisons de Butane North West Europ(NWE) ; Pour le Nkossa-Propane : 26,671 dollars par baril avec un différentiel de 1,618 dollars par rapport aux cargaisons de Propane MONT BELVIEU.

La moyenne trimestrielle des prix fiscaux des hydrocarbures au premier trimestre 2026 est de

79,640 dollars par baril, avec un différentiel trimestriel de -3,709 dollars par baril.

Clôture des travaux, le ministre des Hydrocarbures a signifié que le premier trimestre 2026 envoie un message clair dans un monde plus incertain, les choix de politique énergétique doivent être encore plus cohérents, plus rigoureux, et plus stratégiques.

« Nous ne devons pas subir les évolutions du marché international, nous devons les lire, les anticiper, et en tirer les conséquences pour la défense de l'intérêt national. Notre responsabilité commune est de faire en sorte que les ressources pétrolières et gazières du Congo continuent d'être un moteur de stabilité budgétaire, un appui à une croissance diversifiée, durable, pérenne et résiliente, un socle pour l'industrialisation et un instrument de souveraineté nationale », a-t-il déclaré.

Pour sa part, Grégoire de Cour-



La photo de famille à la clôture des travaux/Adiac

celles, directeur général de Perenco, a rappelé que dans un environnement marqué par les tensions au Moyen-Orient, il appartient aux sociétés pétrolières de rester concentrées sur ce qu'elles maîtrisent, notamment la performance de leurs opéra-

tions, la maîtrise de leurs coûts et le développement de leurs projets créateurs de valeur sur le long terme. « L'année 2026 est marquée par une dynamique industrielle soutenue, pour Congorep et Perenco Congo et leurs partenaires »,

a-t-il fait savoir.

Précisons que cette réunion a été organisée par les sociétés Perenco et Congorep. La prochaine est prévue du 8 au 10 juillet prochain et sera organisée par la société Trident Energy Congo.

Séverin Ibara